Chambre des notaires du Québec
Le notaire... le meilleur enDROIT !

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

QUÉRIN mazda à Laval
1530, boul. Chomedey
Chomedey, Laval 688-4787

Aujourd'hui: Generalement ensoleille
Minimum — 11° Maximum — 3°
Demain: Melange de nuages et de soleil
DETAILS CAHIER SPORTS

● MONTRÉAL, MARDI 27 MARS 1990 106e ANNÉE Nº 155 72 PAGES, 6 CAHIERS

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Îles de La Madeleine: 1.00
Ailleurs au Québec: 50 cents
35¢

Aujourd'hui



B1 FRULLA-HÉBERT
Selon la ministre Lisa Frulla-Hébert, la rapatriement unilatéral, par Ottawa, des pouvoirs touchant aux communications s'opposerait à l'esprit de l'accord du lac Meech.

A3 CIRCULATION
Les travaux de réfection de l'autoroute Métropolitaine et d'élargissement de l'autoroute Decarie promettent un «été chaud» pour les automobilistes.

A6 OSCARS
Le meilleur film est *Driving Miss Daisy*, le meilleur acteur Daniel Day-Lewis (*My Left Foot*) et la meilleure actrice Jessica Tandy (*Driving Miss Daisy*).

E1 LITUANIE
Apres leur demonstration de force du week-end, les forces armées soviétiques s'engagent à fournir de plus amples informations sur leurs mouvements futurs en Lituanie.



C1 LA MODE
Les robes de bal conçues à New York sont sublimes d'élégance, mais rares sont celles qui pourront s'offrir, pour un soir, cette illusion d'être la plus belle de toutes.

Paradis n'aura que 20 des 50 millions$ promis

Un comité ministériel secret serre la vis partout

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Après quatre mois d'un réexamen serré des dépenses du gouvernement par un comité ministériel secret, le gouvernement Bourassa laisse aujourd'hui tomber la hache sur des pans entiers de programmes gouvernementaux.

Première victime d'une série de compressions décrétées par Québec en raison de la mauvaise conjoncture économique, le ministère de l'Environnement, qui sera loin d'obtenir les 50 millions$ supplémentaires pourtant promis par le premier ministre Bourassa lors de la dernière campagne électorale, a appris *La Presse*.

Cette décision — appuyée par un comité jusqu'ici secret de ministres où siégeaient Claude Ryan, Marc-Yvan Côté et Daniel Johnson — s'inscrit dans une longue liste de mauvaises surprises qui seront annoncées aujourd'hui par le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, dans cet exercice annuel qu'est la publication des prévisions de dépenses du gouvernement pour la prochaine année financière.

Selon les informations obtenues auprès de plusieurs sources à Québec, l'Environnement obtiendra seulement entre 15 et 20 millions$ de crédits supplémentaires — en plus de l'indexation quasi-automatique de ses crédits de l'an passé, qui elle, sera d'environ 25 millions$ sur des dépenses de 428 millions$ pour la dernière année financière.

Lors de la campagne électorale, les libéraux de Robert Bourassa avaient promis d'«augmenter le budget régulier de l'Environnement d'au moins 50 millions$ dès le prochain exercice financier, afin de renforcer particuliè-

VOIR PARADIS EN A 2

Le pyromane du «Happy Land» savait ce qu'il faisait

d'après UPI
NEW YORK

L'immigré cubain qui a transformé dans la nuit de samedi à dimanche un club illicite du Bronx en un brasier où 87 personnes ont péri savait que par ce geste, il condamnait à mort les occupants des lieux.

Robert Johnson, procureur de district du Bronx, a précisé hier que le pyromane, Julio Gonzalez, âgé de 36 ans, était familier avec l'exiguité du club, le «Happy Land», et savait qu'une fois embrasé, il serait virtuellement impossible aux clients d'en sortir.

Gonzalez, qui aurait agi pour se venger d'une femme qui avait repoussé ses avances, aurait répandu une petite quantité d'essence dans l'entrée du bar et y aurait mis le feu. La fumée se propagea rapidement au deuxième étage de l'édifice et, incapables de fuir, 87 des occupants du club périrent piétinés, asphyxiés ou brûlés.

La scène qui s'offrit à leurs yeux lors de leur arrivée horrifia même les pompiers les plus chevronnés, qui relatèrent par la suite qu'incapables de dis-

VOIR PYROMANE EN A 2

● *A 14: Très peu de bars clandestins à Montréal*

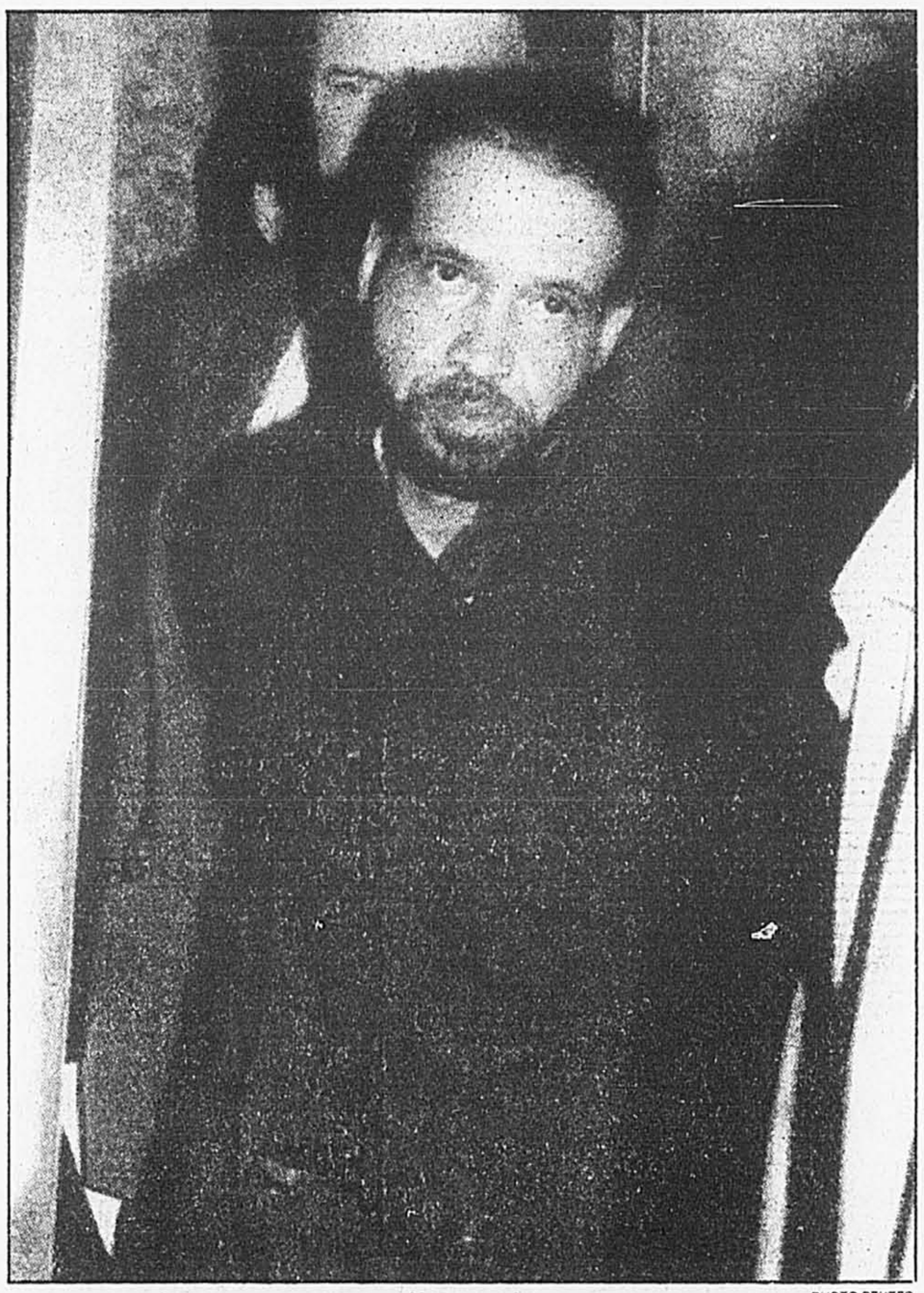


PHOTO REUTER

Julio Gonzalez a été accusé de 87 chefs de meurtre.

Marconi licencie 400 employés à Montréal

RICHARD DUPAUL

En raison d'une baisse importante de ses contrats avec l'industrie de la défense, Marconi Canada licencie près de 400 personnes — sur un total de 2000 — à son usine de Montréal, a appris *La Presse*.

Déjà, près de 200 emplois ont été éliminés progressivement au cours des dernières semaines. De plus, on procédera à un licenciement en bloc, vers le 8 mai, de quelque 200 autres employés pour une période «indéfinie», a confirmé la directrice du personnel, Mme Frances Higgins.

«Nous avons signifié un avis de licenciement collectif le 8 février et on entend respecter le délai de trois mois prévu par la loi», a affirmé Mme Higgins.

Celle-ci a été très hésitante à répondre aux questions de *La Presse* et elle a préféré relancer la balle à la direction. Curieusement, la porte-parole officielle de Marconi, Mme Lynn Gauker, a refusé de discuter des raisons de ces licenciements. «Nous aurons peut-être des détails à fournir plus tard», s'est-elle contentée d'ajouter, en anglais seulement.

Marconi Canada emploie près de 3000 personnes à travers le Canada, dont les deux tiers à Montréal, où est établi son siège social. La compagnie est un leader mondial dans la fabrication de systèmes électroniques sophistiqués destinés à l'aéronautique, la défense et l'industrie des communications. Marconi fournit, entre autres, le matériel d'essai automatique pour les CF-18 des Forces canadiennes.

Le prix de la paix

De son côté, le président du local 189 des Travailleurs canadiens de l'automobile (employés de bureau), M. Melvin Marquis, a souscrit à l'explication officielle que lui a fournie la direction.

VOIR MARCONI EN A 2

Ryan limite le droit au libre choix de l'école

ANDRÉ PRATTE

Malgré un jugement de la Cour supérieure en ce sens, les parents du Québec ne pourront pas envoyer leurs enfants dans une école de n'importe quelle commission scolaire.

Le ministre de l'Education Claude Ryan vient en effet de déposer à l'Assemblée nationale un amendement à la loi de l'Instruction publique qui aura pour effet de restreindre le droit des parents, reconnu par cette loi, de choisir pour leurs enfants «l'école qui correspond le mieux à leur préférence ou dont le projet éducatif correspond le plus à leur valeur.»

L'amendement précise que les parents ont le droit de choisir l'institution que fréquentera leur enfant «parmi les écoles de la commission scolaire dont il relève.»

Le droit de choisir l'école de son choix a été énoncé pour la première fois dans la nouvelle Loi de l'instruction publique, la loi 107, entrée en vigueur l'été dernier. Jusque-là, la pratique voulait que les commissions scolaires n'admettent un élève d'une autre commission scolaire qu'exceptionnellement, avec l'accord de cette dernière. De telles ententes survenaient lorsqu'une commission scolaire offrait un service qu'une autre ne dispensait pas et ne souhaitait pas dispenser.

Le nouvel article de loi a été invoqué pour la première fois par Mme Rosemay Puran. Celle-ci, qui demeure sur le territoire de la commission scolaire Chomedey, à Laval, voulait envoyer son fils à une école de la commission scolaire voisine, la commission scolaire Les Ecores. Les commissions scolaires concernées refusant d'accéder à sa demande, Mme Puran avait soumis sa cause aux tribunaux.

En décembre, la Cour supérieure lui donnait raison, estimant que «le choix donné ici ne souffre d'aucune limitation.» Les commissions scolaires ont porté la cause en appel, mais le ministre a décidé de fermer sans tarder la porte qui venait de s'ouvrir.

M. Ryan estime que si on donnait aux parents le droit d'en-

VOIR CHOIX EN A 2

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... D11 à D15
marchandises D16
emplois D16, E2
automobiles ..... E3 à E5
propositions d'affaires D6

Arts et spectacles
informations ..... C6 à C8
horaires A6

Bandes dessinées D14
Bridge D15
Décès E7
Économie ..... D1 à D10
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? . D11
Feuilleton D13
Horoscope D12
La mode ..... C1 à C5
Le monde ..... cahier E
Loteries A4
Mots croisés E3, S10
«Mot mystère» E2
Télévision A6, C7
Têtes d'affiche A7
Tribune libre B2

CROP: les Québécois préfèrent Sheila Copps à Jean Chrétien

MARIO FONTAINE

Si tous les Québécois votaient au congrès de leadership du Parti libéral fédéral plutôt que les seuls militants, c'est Sheila Copps et non pas Jean Chrétien qu'ils désigneraient pour succéder à John Turner. Quant à Paul Martin, il devrait se contenter d'une lointaine troisième place.

C'est ce qu'indique un sondage Crop-*La Presse*, qui fait état d'une popularité croissante de la député de Hamilton-Est dans la province. Parallèlement, l'étoile du «p'tit gars de Shawinigan» pâlit, lui qui dominait nettement le peloton avant l'arrivée de Mme Copps. Celle-ci reçoit désormais l'appui de 32 p. cent des Québécois, contre 27 p. cent pour Jean Chrétien et un maigre 14 p. cent à Paul Martin.

Elle est tout particulièrement populaire auprès des francophones. 36 p. cent de ceux-ci la favorisent, une proportion qui tombe à 23 p. cent pour M. Chrétien et se situe à 16 p. cent pour Paul Martin. Jean Chrétien draine en revanche l'essentiel des votes non francophones: 52 p. cent d'entre eux l'appuient, contre seulement 13 p. cent qui optent pour Sheila Copps et 5 p. cent pour Paul Martin.

Fait à signaler, le facteur sexe ne pèse pas dans la balance: les différences hommes-femmes ne sont pas très significatives, sinon que plus de femmes se déclarent indécises. Même si une candidate est de la course, les Québécoises ne l'appuient pas davantage (31 p. cent) que les Québécois (33 p. cent). On remarque que Mme Copps est plus populaire chez les plus jeunes, tandis que Jean Chrétien domine chez les 55 ans et plus ainsi que chez les moins scolarisés.

Chez les libéraux

Là où ça compte, c'est-à-dire auprès des militants libéraux fédéraux, c'est toutefois M. Chrétien qui dispose d'une bonne longueur d'avance. Près de la moitié (46 p. cent) de la clientèle libérale favorise en effet Jean Chrétien dans la présente campagne au leadership, ce qui représente près du double des appuis accordés à Sheila Copps (24 p. cent). Quant à Paul Martin, il n'obtient la confiance que d'un sympathisant libéral fédéral sur dix (9 p. cent).

Le nouveau chef du PLC sera choisi par quelque 5200 délégués en juin, à Calgary. Les assemblées de choix des délégués se déroulent depuis le début du mois au Québec, et le score se lit aujour-

VOIR COPPS EN A 2

Le Québec n'a pas à craindre de se retrouver isolé, dit Lucien Bouchard

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

Tant que le gouvernement conservateur sera présent à Ottawa, le Québec ne courra aucun risque de se retrouver isolé à une table de négociations constitutionnelles.

Cet engagement a été réitéré hier à plusieurs reprises par le ministre de l'Environnement Lucien Bouchard, qui était interrogé par les journalistes à la sortie de la Chambre des communes.

«Jamais le Québec ne sera isolé tant que nous serons là», a déclaré le ministre, en reconnaissant que le discours télévisé du premier ministre Mulroney, jeudi soir dernier, a pu susciter des inquiétudes parmi certains députés québécois.

«Il y a des inquiétudes légitimes sur tout ce qui touche les questions intéressant le Québec», a affirmé M. Bouchard, en rappelant que les événements de 1981, où Québec fut exclu de la constitution, avaient laissé de mauvais souvenirs. «J'ai confiance en M. Mulroney, rien ne va arriver, a-t-il ajouté. Il y a 62 députés du Québec ici et ils exigent que l'accord du lac Meech soit accepté. M. Mulroney en a fait le fondement de sa politique.»

Le gouvernement fédéral a déposé hier aux Communes la proposition soumise la semai-

VOIR QUÉBEC EN A 2

HAWAII le Paradis
2 semaines
Vol tous les lundis par gros-porteur
Incluant avion, hôtel et transferts.
à partir de 1 149$** plus taxes
HAWAII TOURS

HAITI
Départ tous les dimanches à partir de 379$
HAÏTI TOURS

VANCOUVER
2 vols hebdomadaires directs, soit le jeudi et le lundi. Vol aller et retour 359$ plus taxes
Vol aller simple 249$
Nous acceptons également les réservations d'origine de Vancouver
LES AILES DE L'OUEST

TURKS & CAICOS
LA DESTINATION PAR EXCELLENCE
Départs tous les samedis
20% de réduction
TURKS & CAICOS TOURS

LOS ANGELES
Départ tous les mercredis du 4 juillet au 5 septembre 1990
Vol direct 399$ plus taxes Vol aller et retour
Nous acceptons également les réservations d'origine de Los Angeles.
LES AILES DE L'OUEST

Faites votre réservation 90 jours avant le départ et économisez 300 $ par couple • Nombre de places limité • Consultez les brochures disponibles chez votre agent de voyages.

SUITE DE LA UNE

PARADIS

Paradis n'aura que 20 des 50 millions $ promis

rement les fonctions de prévention, de surveillance et de contrôle du ministère». L'entourage du nouveau ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, avait indiqué l'automne dernier qu'il était clair que l'injection de 50 millions $ devait constituer un effort supplémentaire du gouvernement pour l'Environnement, un supplément au «budget régulier» qui, lui, est automatiquement ajusté à l'inflation.

Essentiellement, l'effort de «développement» de l'Environnement — moins de 20 millions $ — sera englouti par l'embauche d'environ 180 employés supplémentaires (ils sont déjà 1 200 au ministère), dont une quarantaine d'inspecteurs appelés en renfort du bien maigre bataillon des 26 membres de la «police verte».

Comité secret

Le clou de l'annonce du ministre Johnson restera aujourd'hui les conclusions d'un comité ministériel secret qui, depuis trois ou quatre mois, réexamine l'ensemble des programmes du gouvernement.

«Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il y aura bien des grincements de dents, et dans plusieurs ministères», a confié hier à *La Presse* un haut fonctionnaire.

Il y a deux semaines, le titulaire du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, avait préparé le terrain à des compressions draconiennes, en précisant que le gouvernement procédait à un réexamen de «pans entiers de ses programmes». Après s'être serré la ceinture «jusqu'au dernier trou», le gouvernement du Québec en est rendu à «changer de complet», avait-il dit, une mise en garde bien ambiguë alors, mais qui prendra tout son sens ce matin.

Car la pilule sera amère. Surtout que Québec a décidé de ménager ses munitions et de garder dans son carquois les rares «annonces» de dépenses nouvelles qu'il prévoit faire. Ainsi, un engagement 287 millions $ d'argent frais à être injectés dans les prochaines années pour la rénovation du parc d'écoles et d'hôpitaux au Québec attendra le budget de Gérard D. Levesque, vraisemblablement début mai.

Hausses salariales

Avec des rentrées fiscales bien moindres que prévu, Québec se prépare tout de même à accroître ses 32,5 milliards $ de dépenses d'environ 5,6 p. cent — un p. cent de plus que l'inflation pour 1990. Dans le dernier budget, en mai 1989, l'objectif de dépenses était fixé à 35 milliards $; il semble qu'on l'atteindra, mais au prix de douloureuses compressions. Déjà l'automne dernier, le conseil des ministres avait dû serrer la vis et interdire toute nouvelle dépense, même minime, toute embauche de personnel, même occasionnel, à moins de circonstances exceptionnelles.

Même après cet exercice, Québec a toujours les mains liées en ce début d'année financière. Des deux milliards $ environ de dépenses supplémentaires qu'il fera en 1990-1991, 48 p. cent sont automatiques, incontournables parce que prévues aux augmentations de salaires — 5,13 p. cent en moyenne — consenties l'automne dernier aux employés de l'État pour l'année qui débute.

Semblable exercice de réexamen des dépenses avait été mené à Ottawa sous le premier mandat du gouvernement Mulroney. Le vice-premier ministre Erik Nielsen avait alors été chargé de scruter chaque facture payée par le gouvernement.

Mais ce long processus avait suscité de telles craintes et un tel tollé qu'une bonne part du volumineux rapport Nielsen était restée sur les tablettes.

À Québec, on a choisi d'attendre que les conclusions soient prêtes, présentées comme un fait accompli, pour ne pas ameuter l'opinion publique. Depuis l'automne, une demi-douzaine de ministre, encadrés par des poids lourds tels Claude Ryan (Éducation), Marc-Yvan Côté (Santé) et Daniel Johnson (Trésor), ont demandé aux ministères de justifier tous leurs programmes, y compris ceux qui semblaient acquis, automatiquement renouvelés depuis des années.

Leurs conclusions sont inquiétantes pour plusieurs ministères jugés moins névralgiques par Québec. L'indexation, le simple rajustement des dépenses pour tenir compte d'une inflation prévue de 4,7 p. cent pour 1990-1991, n'est pas acquise pour tous.

Si on se refuse à identifier précisément des programmes sabrés, on laisse clairement entendre que des activités dans des secteurs tels le tourisme et la culture, ou même l'agriculture, par exemple, sont bien loin du sommet de la liste des priorités pour le gouvernement Bourassa. □

MARCONI

Marconi licencie 400 employés à Montréal

«Les contrats de défense sont de moins en moins nombreux. On s'en ressent dans l'usine. Pour beaucoup de monde, le désarmement des grandes puissances est une bonne chose. Mais pour nous, c'est une très mauvaise nouvelle», a-t-il confié sur un ton calme.

Du même souffle, le représentant syndical ajoute que les mises à pied dénotent clairement, à son avis, une mauvaise planification de la part de Marconi. «C'est vrai que l'industrie de la défense est en perte de vitesse. Mais la compagnie ne s'est pas adaptée aux changements. Dans certains marchés, comme les radio-tactiques militaires, notre technologie n'a pas changé depuis des années et on s'est laissé dépasser par la concurrence», a-t-il souligné.

Selon M. Marquis, la plupart des mises à pied toucheront les plus jeunes, pendant que certains employés comptant plus d'années d'ancienneté seront mutés vers de nouveaux services. L'avis de licenciement, note-t-il, vise de 100 à 300 travailleurs.

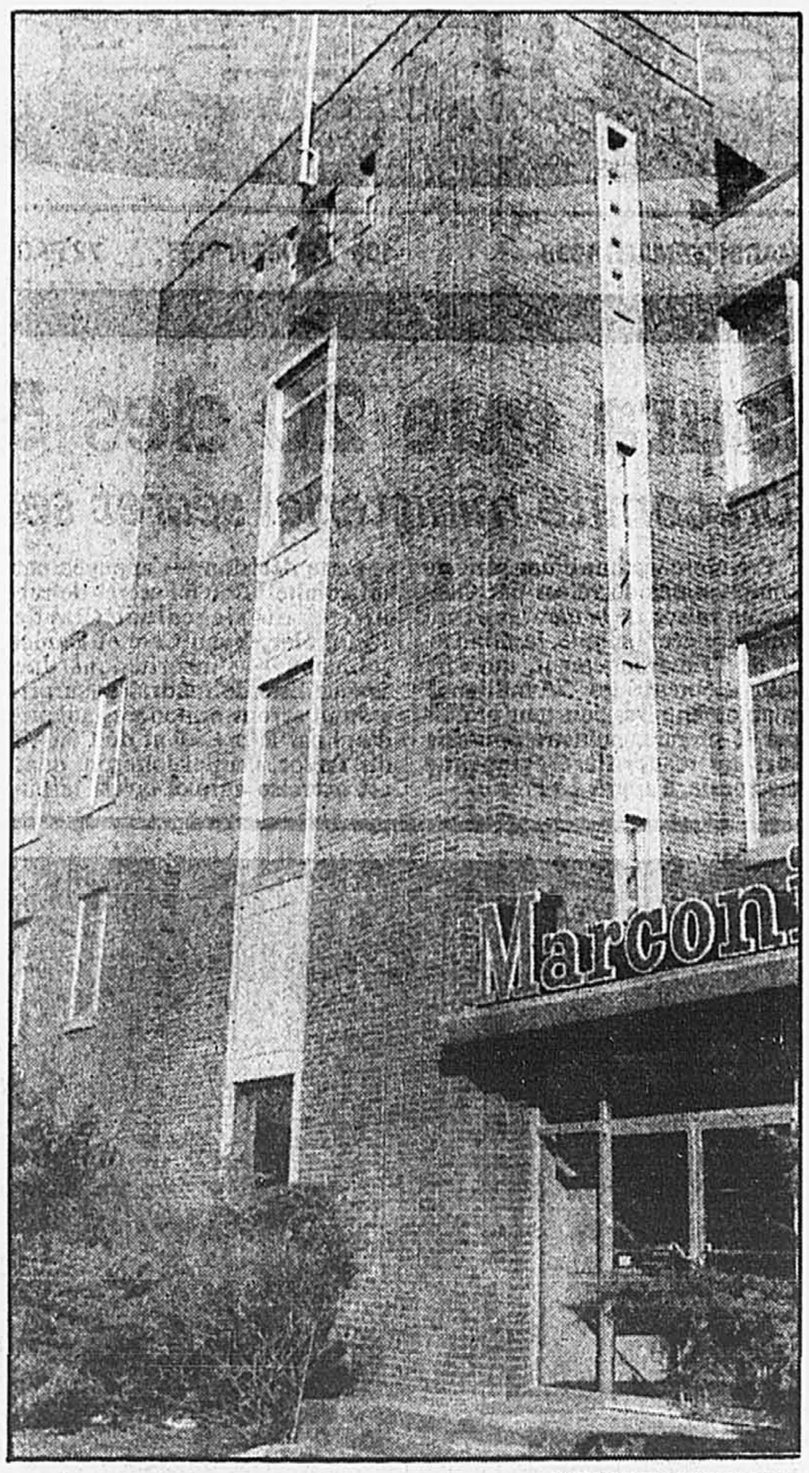


PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Marconi Canada licencie 400 des 2000 travailleurs de son usine de la rue Jean-Talon, à Montréal, pour une période indéterminée, en raison d'une baisse importante de ses contrats militaires.

Les licenciements affecteront surtout les travailleurs en usine, a expliqué pour sa part M. Guy Savage, président du Syndicat des employés de Marconi. «On s'assure que les clauses de cessation d'emploi sont bien respectées. Il n'y a rien d'autre qu'on puisse faire», dit-il sur un ton résigné. Certains employés remerciés ont droit à des prestations de départ et un comité de recrutement a été formé pour leur venir en aide.

Marconi Canada exploite trois divisions: les services spéciaux, les communications commerciales et la défense. La grosse partie du travail de conception, d'ingénierie et d'assemblage est faite à Montréal. Marconi a aussi une usine à Kanata, en banlieue d'Ottawa, en plus de deux filiales aux États-Unis, Cincinatti Electronics et CMC Electronics (au New Jersey). Les mises à pied touchent seulement l'usine de Montréal.

Marconi Canada, dont les actions sont inscrites en bourse, est détenue à 51,6 p. cent par General Electric Company plc, de Londres. Elle a réalisé un bénéfice net de 9,9 millions $ pour la période de six mois terminée le 30 septembre dernier. Son chiffre d'affaires annuel excède les 200 millions $.

CHOIX

Ryan limite le droit au libre choix de l'école

voyer leurs enfants dans n'importe quelle école de la province, les commissions scolaires risqueraient de ne plus être en mesure de s'acquitter des responsabilités que leur confère la loi 107. «S'il y avait un boycott d'une commission scolaire, ça poserait un problème de gestion très sérieux», d'expliquer son porte-parole, Luc Rhéaume.

Tel n'est pas l'avis des procureurs de Mme Puran. «L'effet de concurrence qu'a le libre choix ne peut être que bénéfique», soutient Me France Beaulieu. «Une commission scolaire qui ne donnerait pas une bonne qualité de services devrait améliorer son enseignement ou voir ses écoles se vider.»

«Le libre choix permet de plus à des parents insatisfaits de choisir une autre école publique plutôt que d'envoyer automatiquement leurs enfants à l'école privée.»

Le porte-parole du ministre rétorquent que même si le droit de choisir l'école de ses enfants est limité au territoire de la commission scolaire, les parents auront «des possibilités intéressantes.» «Dans un milieu urbain, le parent peut peut-être choisir entre une dizaine d'écoles primaires.» □

COPPS

Crop: les Québécois préfèrent Sheila Copps à Jean Chrétien

d'hui comme suit: 276 délégués ont été élus sous étiquette Chrétien, 119 sous étiquette Martin, 25 Copps et 12 indécis. Ces chiffres proviennent de l'organisation Chrétien.

Virtuellement inconnue au Québec avant de se lancer dans la course au leadership, Mme Copps a connu des problèmes d'organisation en début de parcours. De sorte que si elle jouit d'une grande popularité auprès de l'électorat, les militants libéraux fédéraux continuent de lui préférer M. Chrétien. Paul Martin n'arrive pas, quant à lui, à percer dans le grand public, mais dispose d'une forte organisation.

Un sondage Gallup administré le 22 février indiquait que 31 p. cent des Québécois favorisaient alors Jean Chrétien, 28 p. cent Sheila Copps et 9 p. cent Paul Martin. Outre que la situation a pu évoluer entre les deux consultations, l'échantillonage de Gallup est beaucoup plus restreint au Québec que celui de Crop, qui a interrogé 996 personnes du 16 au 21 mars. D'un point de vue statistique, un tel échantillon est précis à trois points près, 19 fois sur 20. (La méthodologie complète du sondage a été publiée hier dans *La Presse*).

Le PLC domine

Le sondage Crop indique d'autre part que le Parti libéral fédéral continue de dominer largement dans les intentions de vote des Québécois, avec 50 p. cent d'appuis contre 28 p. cent au Parti conservateur et 18 p. cent au NPD. Un Gallup publié la semaine dernière parlait respectivement, pour le Québec, de 52, 23 et 19 p. cent. Les autres partis comblent la différence.

Dans l'hypothèse d'une victoire de M. Chrétien dans la course au leadership, on a par ailleurs voulu savoir où la population le situait par rapport à son principal adversaire éventuel, Brian Mulroney. À une exception près, l'écart entre les deux hommes est ténu, mais toujours en faveur de M. Mulroney. On notera cependant, dans tous les cas, un taux très élevé de non réponses ou de «ni l'un ni l'autre».

— À votre avis, qui ferait le meilleur premier ministre du Canada?

36 p. cent des Québécois désignent Brian Mulroney, 32 p. cent Jean Chrétien. Les militants péquistes appuient massivement le premier, de même que les plus jeunes et les plus scolarisés. Les sympathisants du Parti libéral du Québec sont déchirés sur la question, puisque 38 p. cent d'entre eux optent pour le conservateur Mulroney et 40 p. pour le libéral Chrétien.

L'écart est virtuellement inexistant lorsqu'on interroge les Québécois pour savoir lequel des deux hommes comprend mieux le point de vue du Québec. 36 p. cent désignent Mulroney, 35 p. cent Chrétien. On remarquera que la moitié des partisans de l'accord du lac Meech répondent Mulroney à cette question, alors que 43 p. cent des opposants à l'accord choisissent Jean Chrétien.

De fait, 38 p. cent des répondants sont d'accord avec la position de Brian Mulroney concernant l'accord du lac Meech, contre 22 p. cent qui privilégient celle de l'ancien ministre de Pierre Elliott Trudeau.

Par ailleurs, pour 39 p. cent des Québécois, c'est Brian Mulroney qui est le plus capable d'unir les Canadiens. 31 p. cent disent que c'est Jean Chrétien. Lequel des deux politiciens est le plus apte à traiter avec le premier ministre Bourassa?, a-t-on également voulu savoir. Ici, la réponse ne permet aucune équivoque: Brian Mulroney l'emporte largement avec 47 p. cent, tandis que 29 p. cent à peine des répondants désignent Jean Chrétien. □

QUÉBEC

Le Québec n'a pas à craindre de se retrouver isolé, dit Lucien Bouchard

ne dernière par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna. Ce projet, appelé résolution d'accompagnement, recommande de ratifier l'accord du lac Meech et d'engager en même temps une autre ronde de négociations qui permettra d'amender plus tard cette entente.

Plusieurs députés conservateurs du Québec, notamment François Gérin et Louis Plamondon, craignent que le Québec ne se retrouve exclu de ces nouvelles discussions et qu'il ne soit confronté à une liste de modifications (une «liste d'épicerie», dit le gouvernement du Québec) qui seraient présentées tour à tour par les trois provinces récalcitrantes, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et Terre-Neuve.

M. Gérin estime qu'il y a danger que le Québec ne soit isolé à nouveau, puisqu'il ne participe pas à l'ordre du jour des prochains sujets qui seront discutés entre Ottawa et les provinces.

En ce sens, il croit que la résolution déposée aux Communes par son chef n'est pas une bonne affaire, puisqu'on cherche à amender l'accord du lac Meech alors qu'il n'est pas encore ratifié.

Le ministre des Transports, Benoit Bouchard, avait déclaré vendredi qu'il était très déçu du discours de son chef, affirmant que Lucien Bouchard était lui aussi désemparé. Les propos de Benoit Bouchard ayant soulevé une tempête à Ottawa et suscité la colère de Brian Mulroney, le ministre des Transports dut se rétracter et publia la journée même une déclaration d'appui à son chef.

Ce soir, M. Mulroney tentera de rétablir la cohérence de ses députés québécois et de faire taire la dissidence, en participant exceptionnellement à leur réunion hebdomadaire.

«Non, je ne suis pas désemparé, a soutenu pour sa part Lucien Bouchard, en démentant les sentiments que lui avait prêtés son collègue de Roberval. En tout état de cause, a-t-il ajouté, le Lac Meech est un engagement fondamental et sacré, et il n'y a pas un seul Québécois ici qui acceptera que le Québec soit isolé une deuxième fois.»

Selon lui, l'initiative constitutionnelle gouvernementale ne constitue qu'«une discussion ouverte destinée à débroussailler ce que sera l'après-Meech». Si bien qu'à son avis, il n'y a rien à perdre à former un comité qui ne fera que «définir les paramètres des lendemains de l'accord du lac Meech».

Le comité parlementaire spécial sur la résolution McKenna ne remettra pas son rapport avant le 18 mai, et M. Bouchard a indiqué que le vote sur ses propositions n'aura peut-être lieu qu'après le 23 juin, date d'échéance de la ratification de l'entente. Déclaration que M. Gérin a accueillie avec un certain soulagement: «Si le premier ministre s'engageait à ce que le vote n'ait pas lieu avant l'adoption de Meech, je pourrais vivre avec cela», a-t-il dit.

Le gouvernement dont M. Bouchard fait partie s'est engagé à faire ratifier l'entente de juin 1987 telle quelle. Il n'y a pas lieu d'être inquiet, selon lui, mais le Québec doit néanmoins demeurer vigilant et prudent.

La proposition de M. McKenna qui veut obliger Ottawa à faire la promotion de la dualité linguistique peut causer un problème, selon Lucien Bouchard. «Certains pensent que le gouvernement fédéral pourrait se servir de ce pouvoir pour pénétrer dans des champs de juridiction provinciale», dit-il. Il y a, d'après le ministre, plusieurs aspects légaux à considérer dans la suggestion de Fredericton.

D'autres députés conservateurs, la semaine dernière, ont fait valoir qu'avec ce nouveau pouvoir, Ottawa pourrait s'immiscer dans les affaires québécoises et se ranger du côté de la minorité anglophone.

La résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick a été déposée pour étude aux Communes. Les chefs des trois partis fédéraux se prononceront dessus aujourd'hui, avant de l'envoyer en comité parlementaire.

Bien que le premier ministre soit le parrain de la résolution, il a souligné hier qu'il n'approuvait pas nécessairement le texte de Frank McKenna.

«C'est à n'y rien comprendre», en a conclu l'opposition libérale. □

PYROMANE

Le pyromane du «Happy Land» savait ce qu'il faisait

cerner quoi que ce soit en raison de la fumée, ils avaient piétiné des corps empilés les uns sur les autres avant de réaliser sur quoi ils trébuchaient.

Gonzalez a été arrêté dimanche après-midi dans le réduit qu'il avait loué non loin de là depuis que son amie l'avait quitté, il y a trois mois, par deux détectives auxquels il confessa bientôt son crime en pleurant. Il fut accusé de 87 chefs de meurtre et deux chefs d'incendie volontaire et placé en détention dans la prison de Rikers Island, où il est gardé sous surveillance constante pour prévenir toute tentative de suicide.

Gonzalez est l'un des 125 000 réfugiés cubains qui avaient quitté Cuba en 1980 pour émigrer aux États-Unis. Bien que beaucoup d'entre eux aient été des criminels que Castro avait libérés des prisons cubaines, Gonzalez n'aurait pas fait partie de ce nombre. Lors de l'examen de son cas, les autorités américaines avaient simplement établi qu'il avait été incarcéré pendant trois ans, de 1971 à 1974, pour désertion.

Selon Me Johnson, Gonzalez a déclaré à la police qu'il avait bu deux verres de bière au bar du club, et qu'il s'était ensuite disputé avec une employée, Lydia Feliciano, décrite par la police comme son ex-amie, qui refusait semble-t-il de renouer avec lui malgré son insistance. La querelle s'étant envenimée, un «bouncer» expulsa finalement l'importun.

Gonzalez se serait alors rendu à une station-service voisine, où il aurait fait verser pour un dollar d'essence dans un petit bidon. Il revint au club, répandit l'essence dans l'entrée, l'alluma, et assista ensuite de l'extérieur à la scène d'horreur qui s'ensuivit.

Johnson a souligé que selon un employé du club, Gonzalez avait déclaré qu'il allait «fermer les lieux», juste avant de quitter le bar pour aller acheter l'essence.

De l'avis de la police, quatre personnes seulement — Lydia Feliciano, le disc jockey, la femme du propriétaire et un videur — survécurent à la tragédie.

Moins de 20 minutes après le début de l'incendie, les pompiers découvrirent une vingtaine de corps gisant au rez-de-chaussée et les autres victimes au deuxième étage, où beaucoup tenaient encore un verre à la main. Un couple au moins se tenait encore par la main, et plusieurs clients étaient toujours assis à leurs tables.

Plusieurs personnes furent écrasées lors de la ruée vers la sortie, mais la plupart des victimes périrent par asphyxie: les fenêtres arrière du club avaient été murées et celle de devant était condamnée.

Les pompiers et la police ont retiré du club les corps de 61 hommes et 26 femmes, la plupart immigrants honduriens et dominicains, dont la moitié étaient âgés de moins de 25 ans.

Considéré comme un «piège à feu», le «Happy Land» avait fait l'objet d'un ordre de fermeture le 21 novembre 1988 et d'un second le 1er novembre 1989. Entre ces deux dates, son gérant avait été arrêté et accusé de vente de boissons alcooliques sans licence.

Les clubs de quartier illicites sont très populaires auprès de leur clientèle, parce qu'ils représentent souvent pour elle l'unique occasion de se délasser et qu'ils sont bon marché. Les clients du «Happy Land» payaient cinq dollars leur entrée au dancing du deuxième étage, où l'on jouait de la musique salsa, reggae ou calypso et où l'on servait des boissons alcooliques, même si l'établissement ne possédait pas de licence.

Périodiquement, les maires de New York ont fait campagne contre ces clubs, qui constituent souvent une menace pour l'ordre ou la sécurité publics ou servent de repaires pour le trafic de la drogue, les jeux illégaux ou la prostitution. Mais ils demeurent extrêmement difficiles à contrôler, car à peine fermés, ils rouvrent ailleurs sous un autre nom. □

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 20 h ;
- à Montréal : cégep Ahuntsic, agora, 9155, rue Saint-Hubert, de 9 h 30 à 16 h ;
- à Westmount : collecte de sang du 3e Régiment de génie de campagne, 3, avenue Hillside, (Armée de réserve), de 18 h à 20 h 30 ;
- à La Prairie : en collaboration avec les Clubs de services, Centre commercial La Citière, 50, boulevard Taschereau, de 14 h 30 à 20 h 30 ;
- à Masson : parrainée par le Club Optimiste, église Notre-Dame-des-Neiges (sous-sol), 21, Saint-Jean-Baptiste, de 14 h 30 à 20 h 30.

UN HOMMAGE DE La Presse

La Fédération du Québec pour le Planning des Naissances s'occupe de dossiers chauds : la contraception, l'avortement, les nouvelles technologies de reproduction. En faisant circuler l'information, partout au Québec. (514-522-6511)

31

FEMMES EN TÊTE | COMPTE À REBOURS

La Quotidienne — Tirage d'hier
à trois chiffres 485
à quatre chiffres 1273

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6900

ANNONCES CLASSEES
Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h. 285-7111
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé-Presse 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également reservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400. Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

13-2-01
MARDI 27 MARS 1990

LES ANNONCES CLASSÉES
La Presse
285-7111

La Presse

Les autoroutes de la région de Montréal sont en piteux état

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Le réseau routier de la région de Montréal est creusé d'ornières si profondes que la chaussée est dangereuse sur des tronçons importants des autouroutes les plus névralgiques utilisées par les automobilistes montréalais.

«Ça fait dix ans qu'on ne nous fait faire que du 'patchage', voilà le résultat», d'expliquer hier M. Grégoire Lamontagne, le président du syndicat des 1100 ingénieurs du gouvernement du Québec, qui est actuellement en négociation avec Québec pour le renouvellement de son contrat de travail, échu depuis décembre 1988.

Sur des autoroutes comme la 15 (vers les Laurentides), la 640 (à Terrebonne), la 132 près de Boucherville et la 40 près de Dollard-des-Ormeaux, la pression causée par le poids exessif des fardiers a été tellement grande au cours des dernières années qu'«on a depuis longtemps dépassé les 15 millimètres de dépression au-delà desquels une ornière est excessive».

Ces données sont contenues dans une présentation sur «la sollicitation du réseau routier» faite, fin février, par les sous-ministres des Transports devant une brochette de cadres du ministère. M. Lamontagne reconnait qu'il s'agit vraisemblablement d'une «fuite» de l'un de ses membres.

La loi des ingénieurs précise qu'ils doivent soumettre les faits à l'attention du public dès que la sécurité est en jeu, rappelle-t-il. Dans son épreuve de force avec Québec, le syndicat a d'ailleurs demandé à ses membres qu'ils exigent des «commandes» écrites de leurs supérieurs à qui ils répondront d'ailleurs par écrit, désormais. «Jusqu'ici, on court les feux et on donne nos avis sur la gueule, cela ne peut plus continuer», de souligner M. Lamontagne.

L'étude de Transport Québec révèle que les ornières sont trop profondes sur 3,6 p. cent des autouroutes du Québec. Mais nombre des routes «défoncées» se trouvent dans la zone métropolitaine. Les ornières sont excessives sur 23 p. cent de l'autoroute 10, sur 20 p. cent de l'autoroute 15, sur 30 p. cent de la 40, sur 47 p. cent de l'autouroute 73 et sur 28 p. cent de la 132.

L'étude du ministère précise aussi qu'un accroissement de seulement 5 p. cent de la circulation, dans le secteur de l'échangeur Turcot, augmenterait de 30 p. cent le temps de déplacement des Montréalais qui doivent passer par ce noeud d'autouroutes à l'heure de pointe du matin. Le soir, le temps de parcours serait augmenté de 19 p. cent. Dans chaque cas, la consommation de carburant augmenterait de 12 et 14 p. cent tandis que la pollution par hydrocarbure s'accroîtrait de 1,2 et 1, 4 p. cent.

L'étude lève aussi le voile sur la principale cause des ornières, l'augmentation régulière des charges autorisées pour les fardiers. Durant les années 70, le poids maximum en un point du véhicule était de 20 tonnes. Ce plafond est passé à 22,5 tonnes en 1980, et on accepte depuis 1989 des poids maximum de 24,4 tonnes.

Quant aux ponts, le tableau est encore plus noir. Des 8500 ponts de la province, 4700, soit 56 p. cent, sont «inadéquats». L'étude vient confirmer les révélations faites l'an dernier par *La Presse* voulant que plus de 800 ponts au Québec sont «dangereux». En fait, 738 ponts ont une «capacité critique» de seulement 10 tonnes, révèle l'étude. Plus de 2800 autres ont une «capacité insuffisante» de 15 tonnes.

«Jusqu'à il y a trois ans, il n'y avait qu'un seul ingénieur, à temps partiel, pour surveiller la dégradation des ponts. Aujourd'hui encore, il ne sont qu'une dizaine, vous voyez le résultat», de lancer M. Lamontagne.

La réfection de la Métropolitaine réserve un été de cauchemar aux automobilistes

JEAN-PAUL SOULIÉ

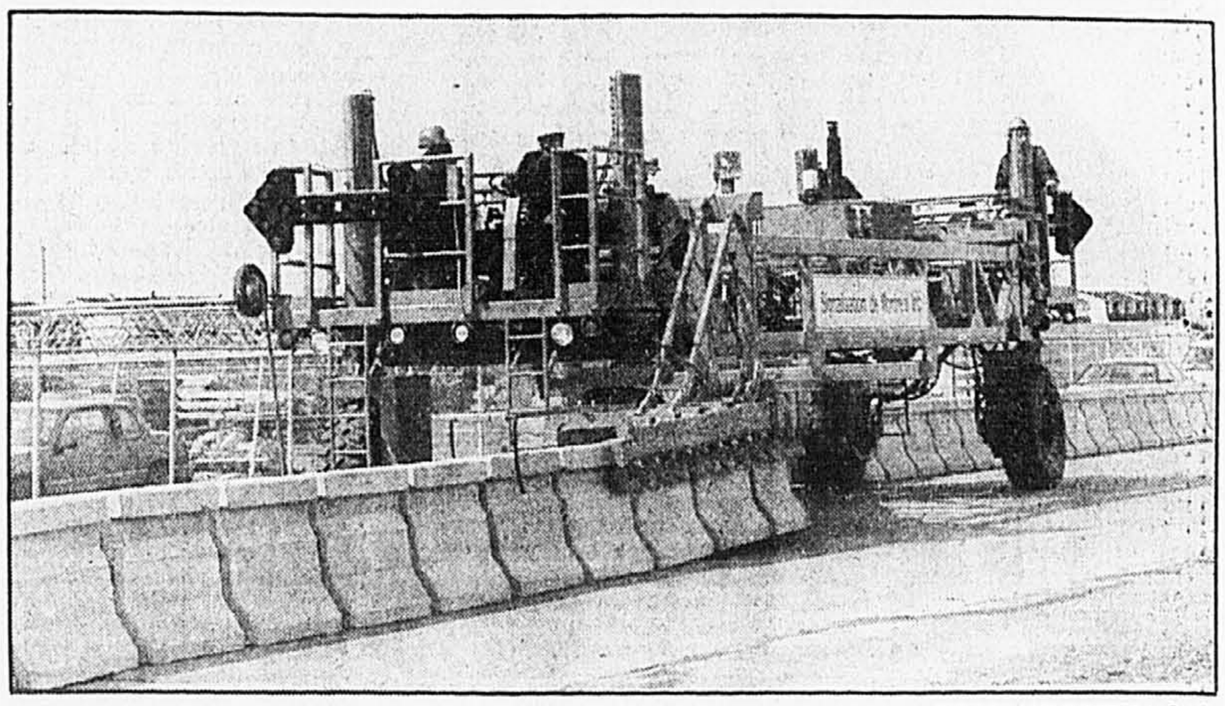


PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, *La Presse*

Cette machine de 400 000 $ déplace les murets de sécurité de béton à dix milles à l'heure.

■ La circulation sur l'autoroute Métropolitaine, depuis des années, c'était l'enfer. À partir du 16 avril, ce sera pire. Le ministre des Transports Sam L. Elkas, également ministre de la Sécurité publique l'a annoncé hier, en dévoilant les détails du plan de réfection de l'axe routier est-ouest et de l'élargissement d'un tronçon de l'autoroute Décarie à un coût dépassant les 60 millions de dollars. «Ce sera un été chaud, a prédit le ministre, mais les travaux ne dureront pas plus d'un été».

Pour s'assurer que le calendrier prévu sera respecté, le ministre a annoncé un programme très strict de punitions et de primes pour les entrepreneurs. Des pénalités exceptionnelles de 25 000 $ par jour de retard sont prévues aux contrats des entrepreneurs alors qu'un bonus de 10 000 $ sera accordé pour toute journée rattrapée sur l'échéancier. D'autre part, chaque fois qu'un entrepreneur obstrura indûment la circulation, il se verra pénalisé au tarif de 1000 $ les cinq minutes de perturbation, jusqu'à un maximum de 25 000 $.

La partie visée par les travaux s'étend de la jonction avec l'autoroute 25, à Ville d'Anjou, à l'embranchement avec la 520, à Côte-de-Liesse. À partir du 1er mai, des travaux d'élargissement de l'autoroute Décarie, entre Jean-Talon et l'autoroute Métropolitaine seront entrepris pour ajouter une voie dans chaque sens à l'autoroute Décarie. Les bretelles d'accès correspondantes seront élergies du double de leur capacité actuelle.

Il sera nécessaire de fermer certaines voies. Cependant, sur les parties élevées de la Métropolitaine, deux voies resteront ouvertes tous les jours ouvrables et une voie demeurera disponible la nuit et les fins de semaine. Certaines voies d'entrée et de sortie devront être fermées. Les fermetures de nuit permettront de de réparer la voie du centre, mais entre Pie IX et l'échangeur Anjou, les travaux se dérouleront exclusivement de nuit. Les murets amovibles de protection des travailleurs seront déplacés à l'aide de deux machines spécialisées, les TTV- 3, valant 400 000 $ chaque, mais dont les services sont loués dans le cadre d'un contrat de signalisation de 6 millions de dollars. Cette impressionnante machinerie déplace les blocs de béton des murets à la vitesse de 10 milles à l'heure.

Les structures et le pavage de l'autoroute seront réparé, et 200 000 mètres carrés de surface seront recouvert d'un revêtement spécialement résistant alors qu'unjoint d'expansion sur trois seulement seront conservé, ce qui donnera une surface plus confortable pour les usagers.

Sur le budget de 60 millions de dollards qui sera dépensé cet été, 3,3 millions sont destinés à tenter de minimiser leur impact «dans la mesure du possible». La circulation est rendue plus fluide par des amélioration le long de Crémazie, et des restrictions de stationnement sur certaines artères favoriseront les déplacements est-ouest. Henri Bourasa, Sauvé, Crémazie et chemin Côte-Vertu seront dotés, sur une partie de leur parcours de voies réservées aux autobus. Une surveillance policière accrue sera exercée, et une signalisation spéciale sur les grands axes auroroutiers ceinturant l'ile de Montréal a été installée pour prévenir les camionneurs, les gens d'affaires et les touristes que des travaux sont en cours sur la Métropolitaine. Une nouvelle signalisation à message variable, comprenant 13 panneaux placés aux endroits stratégiques, guiderales automobilistes et les renseignera en permanence sur l'état de la circulation.

Cet effort de comunication coûtera un million de dollars en campagnes publicitaires, dans les journaux et à la radio. Enfin tous les usagers auront accès à un sevice de renseignements téléphonique en composant le 873-4040.

Pour Pierre Miller, de l'Association des camionneurs- voituriers, comme pour le vice-président de l'Association du camionnage du Québec, Raymond Bréard, tous les deux très interessés par «l'été chaud» annoncé par le ministre Elkas, il aurait été plus agréable d'entendre annoncer la finition des travaux de la route 30 entre Valleyfield et Brossard, ce qui aurait fait économiser beaucoup d'argent aux camionneurs. «Ce qui représente des pertes notables pour tous les usagers représente beaucoup d'argent pour les transporteurs lourds, dit Pierre Miller. Et si le gouvernement veut financer ses travaux, il devrait songer à assurer un contrôle routier sèrieux qui permettrait également de faire durer les restaurations qui vont être entreprises plus longtemps. Si le gouvernement faisait payer des droits aux camionneurs américains, comme ça se fait dans l'état de New-York, il pourrait récupérer 150 millions de dollards par an.»

Interrogé à ce sujet, le ministre Sam Elkas a affirmé qu'il allait faire des représentations dans ce sens au Conseil des ministres le 15 avril prochain. «Nous sommes en train de mettre sur pied une structure, a dit le ministre. J'espère qu'elle fonctionnera d'ici la fin de l'année. Pour le moment il n'y a rien, mais c'est mon objectif personnel. Et déjà la semaine passée, j'ai demandé à la police de serrer la vis».

Enfin l'Association du camionnage regrette que le ministère n'ait pas demandé aux entreprises d'adopter des heures irrégulières pèour la livraison des marchandises qui auraient poermis aux camioneurs de choisir leurs heures de circulation.

Une rénovation inévitable

Pour le coordonateur des travaux, M. Guy Bouchard, la restauration de l'autoroute Métropolitaine était devenu inévitable. «La Métropolitaine a trente ans, et elle draine trois fois plus de véhicules que sa capacité initiale. Il faut vivre avec ce problème.»

Les inconvénients que les automobilistes connaitront cet été avec le nouveau et très important chantier de l'autoroute Métropolitaine ne leur éviteront pas ceux qui les ont éprouvés l'an dernier. En effet les travaux de l'échangeur Turcot ainsi que ceux de l'autoroute 20 se poursuivront cet été.

La STCUM rompt les négociations avec ses employés d'entretien

FLORIAN BERNARD

■ Depuis hier matin, c'est le silence complet entre la STCUM et les employés d'entretien. L'entreprise a donné suite à son ultimatum de jeudi dernier et a rompu les négociations.

Le syndicat a été informé qu'aucune nouvelle rencontre n'est prévue d'ici à ce que les employés fassent connaître leurs réactions aux offres de la STCUM, au d'une assemblée générale.

De son côté, le syndicat a décidé d'épuiser tous les délais prévus par la loi avant de tenir une assemblée générale, soit 5 jours francs. Le président du syndicat, M. Normand Lamoureux, a déclaré à *La Presse* qu'il n'y aura pas d'assemblée générale avant la fin de semaine prochaine.

«Pourquoi se précipiter? Que nous acceptions ou refusions les offres de la STCUM, c'est du pareil au même puisque l'entreprise a décidé de mettre fin aux discussions. Mme Roy a mis le couteau dans les négociations. C'est un geste unilatéral qui empêche toute nouvelle rencontre, peu importe ce que nos membres pourraient décider en assemblée générale», a déclaré M. Lamoureux.

Le président du syndicat a toutefois tenu à rassurer la population. Le syndicat n'exercera aucun moyen de pression d'ici la tenue de l'assemblée générale.

Quant à Mme Louise Baillargeon, porte-parole de la STCUM, elle a réitéré la décision de la Société de ne participer à aucune nouvelle rencontre.

«L'offre globale de jeudi dernier est finale. Il ne sert à rien de laisser croire aux syndiqués qu'ils pourraient obtenir davantage au cours de nouvelles discussions.»



PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Après un siège de près de sept heures, l'adolescent éconduit s'est finalement livré aux policiers de la SQ sans aucune effusion de sang.

Jaloux, un étudiant de 16 ans tient sa petite amie en otage pendant près de sept heures

MARCEL LAROCHE
BELOEIL

■ De sérieux problèmes d'ordre sentimental auraient amené un adolescent de 16 ans à s'attaquer à son amie de coeur, une étudiante de 15 ans qu'il a détenu en otage pendant près de sept heures avant de la libérer saine et sauve, hier à 14 h 25, sans aucune effusion de sang.

Avant de rendre la liberté à son otage, au terme d'un siège qui durait depuis hier matin, dans une résidence de Beloeil, sur la rive-sud, le jeune homme a cependant causé pour plusieurs milliers de dollars de dommages en saccageant tout le mobilier de la maison appartenant aux parents de l'adolescente.

Armé d'un pistolet de départ modifié, le jeune étudiant en proie à une violente crise de jalousie s'était tout d'abord présenté, à 7 h 40 hier matin, au domicile de son amie de coeur qui habite juste en face de sa résidence familiale, rue des Mouettes, dans un quartier résidentiel de Beloeil.

Après avoir forcé à la pointe de son arme la mère de l'adolescente à quitter les lieux, cet étudiant de la polyvalente de Beloeil s'est enfermé dans la résidence de son amie en lui proférant des menaces.

Craignant pour la sécurité et la vie de sa fille qui, au cours des dernières semaines, aurait reçu des menaces de mort de son jeune amoureux, cette mère désemparée a immédiatement alerté les policiers municipaux de Beloeil.

Les premiers patrouilleurs dépêchés sur la rue des Mouettes ont été accueillis par un projectile d'arme à feu tiré par le jeune amoureux éconduit. Le projectile de petit calibre s'est logé dans une voiture en stationnement.

Devant la tournure des événements et pour empêcher que l'incident tourne au drame, les policiers municipaux ont préféré faire appel à leurs collègues de la SQ de Montréal.

Dès 9 heures hier matin, tout le quadrilatère formé des rues Desmarais, Demers, des Colibris et des Goélands était fermé à toute circulation, les policiers forçant même l'évacuation de certaines résidences de la rue des Mouettes situées dans le champ de tir du jeune dément.

À partir d'un poste de commandement installé au coin des rues Demers et des Mouettes, des policiers du groupe tactique d'intervention de la SQ de Montréal ont préparé leur offensive pour mettre fin à cette prise d'otage qui a grandement chambardé les activités des résidants de ce secteur de Beloeil.

Des enquêteurs de la SQ spécialisés dans les prises d'otages ont entrepris de longues négociations avec l'adolescent qui menaçait toujours de faire un mauvais parti à son otage. Au cours de cette délicate intervention policière, le jeune désespéré a tiré un deuxième coup de feu dans la maison sans toutefois blesser son amie de coeur qu'il refusait toujours de libérer.

Il aura fallu plus de cinq heures de discussions avant que le jeune homme sorte délibérément de la maison en lançant son arme sur la pelouse pour ensuite se livrer aux policiers.

Libérée saine et sauve, la jeune étudiante de 15 ans en a été quitte pour une bonne peur tandis que son assaillant, un ami d'enfance, a été pris en charge par des policiers de la SQ.

Le jeune homme a par la suite été confié à la Direction de la protection de la jeunesse qui s'occupera de porter prochainement contre lui des accusations criminelles.

Piste cyclable: le parcours d'un tronçon est dévié temporairement

MARIANE FAVREAU

■ Devant les problèmes qu'elle cause à la circulation, rue Rachel, l'administration Doré a décidé de changer temporairement le parcours d'un tronçon de la piste cyclable, a appris *La Presse*.

Il s'agit du tracé de la piste qui avoisine l'intersection des rue Rachel et Papineau. Elle sera déplacée vers le sud. Et le nouveau tracé empruntera deux trajets différents, selon qu'il se dirige vers l'est ou vers l'ouest.

Ainsi, en direction est, la piste cyclable quittera la rue Rachel à l'intersection de la rue Emile-Duployé. Elle empruntera cette rue qui traverse le parc Lafontaine, jusqu'à la rue Gauthier; puis, la rue Gauthier jusqu'à la rue de Lorimier, pour ensuite reprendre la rue Rachel.

Allant en direction ouest, les cyclistes quitteront la rue Rachel à l'intersection de la rue Bordeaux. La piste cyclable descendra la rue Bordeaux jusqu'à la rue Gauthier, pour rejoindre la rue Emile-Duployé, et refaire la jonction avec la rue Rachel, au nord.

Toutefois, on assure, à l'hôtel de ville, qu'il y aura des consultations sur ce nouveau tracé, dans les semaines qui viennent.

De plus, la porte-parole de la mairie, Marthe Laurence, souligne que cette déviation de la piste cyclable n'est que temporaire. Il n'est pas question de modifier d'autres tronçons de la piste.

«Aiguisez vos crayons.»
SAMEDI, dernière chance
LE GRAND CONCOURS DE FRANÇAIS DANS La Presse
À GAGNER CHAQUE SEMAINE
1er prix UN VOYAGE À PARIS pour 2 personnes, 1 000 $ de chèques de voyage.
2e prix «LE GRAND ROBERT» de la langue française en neuf volumes.
Autres prix: 50 T-shirts «J'ai aiguisé mon crayon»
En collaboration avec DICOROBERT, Chèques de Voyage, Air Canada, Air Canada Touram

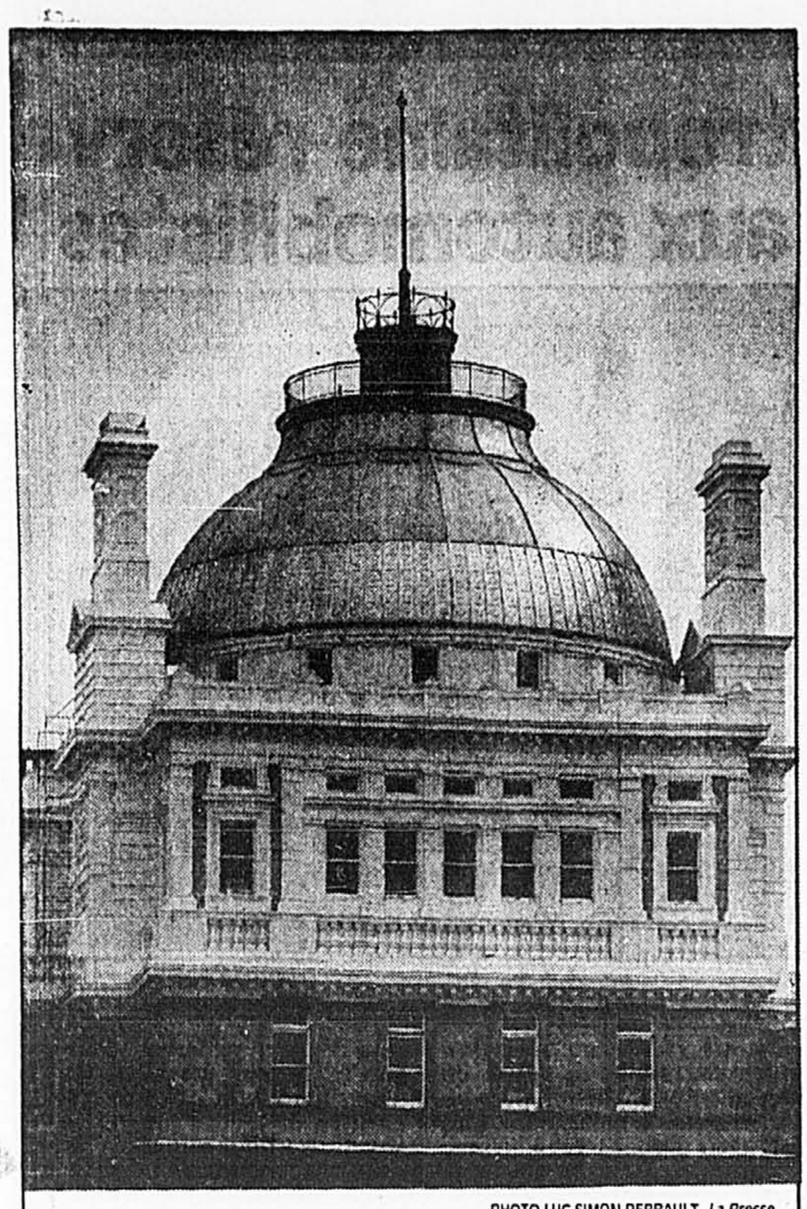


PHOTO LUC SIMON PERRAULT, *La Presse*

Un dôme rajeuni

Les ouvriers s'affairent à mettre la dernière touche à la coupole du Vieux-Palais, voisin de l'hôtel de ville, qui retrouve son allure des années 1900. Une grue géante, installée dans le Champ-de-Mars, a hissé à mi-hauteur du dôme une «herse linéaire», une sorte de clôture décorative qui ceinture la coupole. On a aussi installé une autre petite grille décorative presque au sommet de la coupole, autour du mât. Cela met le point final aux travaux de réfection de la coupole commencés en octobre dernier. Elle resplendit maintenant sous son recouvrement de cuivre étamé, aux reflets argentés, qui ne changera pas de couleur. On décèle, dans la partie inférieure de la coupole, des motifs imprimés dans le métal, tandis que sa partie supérieure est travaillée «à la canadienne». Il en a coûté à la Ville de Montréal plus d'un demi-million de dollars pour refaire cette coupole.

Un front commun réclame la fermeture des cinq incinérateurs de déchets au Québec

ANDRÉ NOËL

■ Un front commun de 12 groupes environnementaux a réclamé hier la fermeture des cinq incinérateurs de déchets au Québec et l'abandon de tous les projets de construction d'incinérateurs.

«Faire de l'incinération, c'est traiter le ciel comme un dépotoir», a déclaré Alain Rajotte, porte-parole de Greenpeace, un groupe écologique qui a organisé une rencontre sur le sujet cet hiver.

«Les incinérateurs sont une source importante de pollution, a-t-il ajouté. Ils rejettent des dioxines et des furannes (deux poisons très toxiques), des métaux lourds, de l'acide chlorydrique. Ils ne constituent en rien une solution aux déchets.»

Actuellement, trois incinérateurs détruisent les déchets domestiques à Montréal, à Québec et à Saint-David, au sud de Québec. L'incinérateur Decomi brûle des déchets biomédicaux à Gatineau, dans l'Outaouais. L'incinérateur Tricil brûle des déchets toxiques à Mercier, au sud de Montréal.

Les projets abondent: Selonco veut construire un incinérateur de déchets toxiques à Senneterre, en Abitibi ; Stablex-Chem Security veut en construire un près de Valleyfield ; Ciment Saint-Laurent entreprend ce printemps des tests de combusion de déchets dans sa cimenterie de Joliette. La Régie intermunicipale des déchets de l'île de Montréal va construire un incinérateur de déchets domestiques à Montréal-Est.

Aujourd'hui, la commission d'enquête sur les déchets dangereux, présidée par Yvon Charbonneau, doit rendre public son rapport d'orientation. «Nous espérons que la Commission Charbonneau va mentionner que partout où elle est passée, les gens lui ont dit qu'ils ne voulaient pas d'incinérateur», a dit M. Rajotte.

«Au lieu de brûler les déchets, il faut commencer à réduire leur production, a ajouté Daniel Green, co-président de la Société pour vaincre la pollution (SVP). Le gouvernement met trop d'emphase sur la destruction, plutôt que sur la réduction, le réemploi et le recyclage.»

M. Green a accusé les autorités d'essayer de rendre les gens coupables en prétendant qu'ils souffrent du «syndrôme-pas-dans-ma-cour» lorsqu'ils refusent des incinérateurs et des dépotoirs dans leur voisinage. «C'est l'industrie qui souffre de ce syndrôme, a-t-il dit. C'est elle qui ne veut pas des déchets dans sa cour et qui les envoie dans la cour des citoyens.»

M. Green a dénoncé le projet de construction d'un incinérateur à Montréal-est. «Comment peut-on parler de brûler des ressources?, a-t-il demandé. C'est presque criminel. Pour servir les intérêts d'un promoteur, on va contre le mouvement mondial en faveur de la récupération et du recyclage.»

Outre Greenpeace et la SVP, le front commun réunit des groupes de plusieurs régions au Québec, comme la Fondation Écho-logie à Saint-David, le Mouvement d'opposition au projet de Ciment Saint-Laurent à Joliette et le Comité de vigilance environnementale régional (CVER) à Senneterre.

Les chauffeurs de taxi continuent leur lutte pour la syndicalisation devant la Cour supérieure

LISA BINSSE

■ L'Union des chauffeurs de taxi, la section locale 9217 du syndicat des Métallos, a demandé hier à la Cour supérieure de casser et de reviser une décision rendue par le Tribunal du travail qui rejetait les requêtes en accréditation présentées pour les chauffeurs de taxi de la région de Montréal.

Dans sa requête en évocation présentée hier devant le juge John Bishop, de la Cour supérieure, l'Union des chauffeurs de taxi soutient que le commissaire du travail et le juge du Tribunal du travail ont commis des erreurs de juridiction.

Le syndicat rappelle dans sa requête que c'est à la suite d'une longue campagne de recrutement, dans la région métropolitaine de Montréal, qu'il a obtenu l'adhésion du plus de 5000 chauffeurs de taxi. Plus de 160 requêtes en accrédication ont été déposées au Bureau du commissaire général du travail.

Le 5 septembre 1989, le commissaire du travail, M. Jacquelin Couture, après avoir entendu deux dossiers-types, impliquant Municipale Taxi inc. et Taxi Cartier inc., avait conclu que les chauffeurs de taxi n'étaient pas des salariés mais plutôt des entrepreneurs et que les deux compagnies n'étaient pas leurs employeurs. Il avait rejeté les requêtes en accréditation qui touchent essentiellement les chauffeurs qui ne sont pas propriétaires des véhicules qu'ils conduisent.

Le syndicat en a appelé de cette décision qui a été confirmée en janvier par le juge Robert Burns, du Tribunal du travail. Il est arrivé à la même conclusion que le commissaire quant au statut des chauffeurs de taxi.

Selon le syndicat, le commissaire et le juge ont erré en décidant que les chauffeurs de taxi n'étaient pas des salariés. Ils n'auraient pas tenu compte de la preuve présentée devant le tribunal ni de la spécificité de l'industrie du taxi.

Le syndicat a rappelé dans sa requête que le chauffeur de taxi est recruté par le propriétaire de flotte pour conduire l'un de ses véhicules. Le propriétaire détient un certain nombre de permis de taxi et un nombre équivalent de véhicules pour lesquelles il embauche des chauffeurs. Il conclut une entente de services avec l'association de service de son choix qui s'occupe de répartir les appels des clients, de tenir des dossiers sur les chauffeurs et de les discipliner au besoin.

De plus, le syndicat a souligné que les outils de travail, dont le véhicule, le permis de taxi, le taximètre, la radio et le lanternon d'identification, sont fournis par le propriétaire de flotte. La clientèle est fournie par l'association de service choisie par le propriétaire. C'est aussi le propriétaire ou l'association de service qui contrôle le travail des chauffeurs.

Selon le syndicat, le commissaire et le juge ont erré en décidant que le lien contractuel liant les chauffeurs de taxi et les propriétaires de flotte en était un de louage d'ouvrage et non de louage de services alors que la preuve a démontré que «les chauffeurs de taxi étaient subordonnés aux propriétaires et étaient en état de complète dépendance économique envers eux».

loto-québec Résultats

Banco R

Tirage du 90-03-36

2	6	16	18	20
22	25	26	29	30
33	36	46	55	56
60	65	66	69	70

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirage.

PROCHAIN TIRAGE: 90-03-28

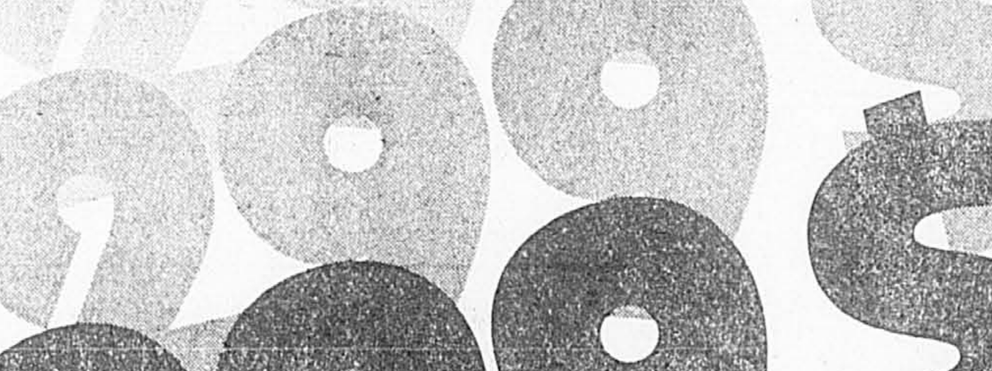
TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

4 Runner 4 portes à partir de

299 $ par mois*

Pour plus de détails, voyez un concessionnaire Toyota – il s'en trouve un tout près de chez vous.



Le versement mensuel de 299 $ s'applique à un modèle qui n'est pas tout à fait identique à celui illustré ici.

* Contrat d'achat différé de 60 mois, dépôt de 2 000 $ ou échange équivalent; transport et préparation inclus; taxte de vente provinciale en sus, valeur marchande à la fin du bail; moyennant approbation de crédit, chez les concessionnaires participants.

VOS EXPERTS QUALITÉ

Vos concessionnaires TOYOTA

Des sensations neuves, un tempo électrisant branché sur l'homme sélectif, voilà le printemps chez ERNEST.

Découvrez les inédits de la mode:

complets classiques, vêtements sport et impers de confection supérieure.



ERNEST

un art de vivre qui...fait parfait.

Place Versailles	352-3940
Carrefour Laval	687-2378
Place Vertu	337-1414
Promenades Saint-Bruno	461-0006
804, Sainte-Catherine est	845-3377
1123, Sainte-Catherine ouest	842-8767
Fairview Pointe-Claire	694-6553
Carrefour Angrignon, LaSalle	365-6295
Mail Champlain, Brossard	465-0324
Galeries Rive Nord, Repentigny	654-6553

Ryan menace de démissionner si le dégel des frais de scolarité ne passe pas

ANDRÉ PRATTE

■ Le ministre de l'Éducation Claude Ryan démissionnera si le Conseil des ministres revient sur sa décision de dégeler les frais de scolarité universitaire. C'est ce qu'il a fait savoir hier à une délégation d'étudiants qu'il a rencontrée dans une école de Laval. Les étudiants faisaient partie d'une groupe de 300 cégépiens venus manifester devant l'école, où M. Ryan inaugurait un centre d'enrichissement en micro-informatique.

Interrogé plus tard par *La Presse*, M. Ryan a précisé le sens de ses propos. «Ce n'est pas une menace de démission. J'observe la réalité, c'est tout. Le dégel des frais de scolarité, c'est la politique du ministre. Si le Cabinet revient là-dessus, il ne reste plus rien du ministre. Si le dégel était rejeté, c'est le ministre qui est renversé.»

Les étudiants ont soumis à M. Ryan des chiffres qui indiquent que les entreprises paient très peu d'impôts au Québec. Plutôt que d'augmenter les frais de scolarité pour renflouer les universités, ont-ils soutenu, le gouvernement devrait imposer une taxe spéciale aux entreprises. M. Ryan n'a pas été impressionné par la démonstration. «Ce sont des arguments qui ne tiennent pas, des répétitions à ne plus finir. L'atmosphère actuelle de tension n'est pas propice à la discussion.»

Au sujet d'un impôt spécial sur les entreprises et d'un impôt post-universitaire, les deux principales solutions de rechange proposées par les étudiants, le ministre affirme que celles-ci, si elles méritent d'être étudiées à plus long terme, mais ne peuvent pas d'aucune façon constituer un substitut «à la responsabilité que doit porter chaque étudiant de contribuer une plus large part du coût de sa formation.»



Des étudiants ont manifesté hier sur le pont Jacques-Cartier. PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, *La Presse*

Entretemps, le mouvement de grève des étudiants continue de s'intensifier. Dans plusieurs cégeps, notamment le Vieux-Montréal, Rosemont, Lionel-Groulx et Joliette, les étudiants ont décidé de poursuivre la grève au moins une semaine de plus. À l'UQAM, les étudiants de sciences humaines, arts et lettres, qui sont en grève depuis deux *semaines*, se prononçaient hier soir sur la poursuite de la grève. Une dizaine de cégeps sont actuellement touchés par la grève.

Le cégep du Vieux-Montréal a décidé hier d'adopter la ligne dure à l'égard des grévistes. Bien que les étudiants aient voté de poursuivre la grève jusqu'à lundi prochain au moins, la direction a annoncé que les cours reprendront ce matin. Le cégep a demandé à la police d'empêcher les piqueteurs de bloquer les portes du collège. Si malgré tout les professeurs refusent de franchir les lignes de piquetage, la direction demandera l'émission d'une injonction, avec l'intention de forcer ainsi les enseignants à donner leurs cours mercredi.

«La directive donnée aux employés, c'est que les cours doivent se donner même s'il manque les trois quarts des étudiants», a affirmé le directeur général du cégep André Legault.

M. Legault a expliqué que l'effet combiné des grèves du personnel l'automne dernier et de la présente grève des étudiants l'avait déjà forcé à repousser la fin de la session au 19 juin pour les enseignants. «L'élastique est étiré au maximum. La convention collective m'oblige à donner deux mois de vacances aux enseignants. Je n'ai pas le choix, le 20 juin, il faut que je les laisse partir.»

Dans les autres cégeps, pour chaque journée de grève, la fin de la session est repoussée d'une journée. Ce qui fait que dans beaucoup d'institutions maintenant, la fin de la session est prévue pour la semaine du 4 juin.

Par ailleurs à l'UQAM, l'université a fait parvenir à tous ses étudiants une lettre pour leur rappeler qu'en vertu des règlements, une session doit durer au moins douze semaines pour être valide. «Dans la mesure où la situation se prolongerait au- delà d'une semaine, la Commission des études devra examiner les moyens d'assumer la validation de la session et la qualité de la formation en tenant compte des perturbations selon les secteurs.» En clair, l'université avertit les étudiants qu'elle devra prolonger la session si la grève se prolonge au-delà d'une semaine.

La Commission scolaire régionale Deux-Montagnes vouée à la disparition

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Après de longues discussions parfois difficiles qui duraient depuis de nombreuses annés, le ministre de l'Education, M. Claude Ryan, a annoncé, hier, l'intégration des enseignants du primaire et du secondaire de la Commission régionale Blainville-Deux-Montagnes.

L'entente entérinée par le ministre signifie la mort de la CS régionale car les trois commissions scolaires, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse et Deux-Montagnes, ont maintenant l'entière resposabilité de toutes les institutions d'enseignement situées sur leur territoire respectif. Cette région regroupe 18000 garçons et filles et 500 enseignants.

Pour ce qui est du personnel non-enseignant qui travaille au siège social de la Commission scolaire régionale (CSR), ils sera relocalisé dans la région comme le spécifie le protocole d'entente.

Il n'est aucunement question de fusion pour le moment car au moins une commission scolaire ne veut absolument rien savoir d'une telle éventualité. Les élections scolaires qui auront lieu en novembre prochain pourraient cependant changer les choses.

«A moins d'obstacle majeur et imprévu, l'intégration pourra se réaliser dans chacune des commissions scolaires à compter du 1er juillet de cette année», a précisé le député d'Argenteuil.

L'intégration dans ce milieu a suscité des réserves dans les milieux des salariés de l'enseignement. De plus, il a fait naître des objections vigoureuses de la part de nombreux parents sur le territoire de la CSR Deux-Montagnes. «Après avoir pesé le pour et le contre, explique le ministre Ryan, et fait procéder à une vérification de l'état de l'opinion publique à ce sujet, j'en suis venu à la conclusion que les faits observables ne permettent pas de conclure à une opposition généralisée.»

C'est après avoir demandé l'avis des députés de la région et de chaque commission scolaire que le ministre a décidé de ne pas attendre après les prochaines élections scolaires pour accepter cette intégration.

Au Québec, il ne reste qu'une vingtaine de commissions scolaires régionales.

Opposition au déplacement des élèves anglophones de l'école Good Shepherd

PIERRE BELLEMARE

■ La minorité anglophone de Brossard s'oppose à la décision de la commission scolaire de transférer à l'école Saint-Michel les quelque 350 élèves du primaire de l'école Good Shepherd/Bon Pasteur.

Me Julius Grey, constitutionnaliste et professeur de l'université McGill, a d'ailleurs suggéré hier soir à plus d'une centaine de parents, réunis à Good Shepherd, de contester devant les tribunaux la nouvelle carte scolaire adoptée vendredi par la commission scolaire, au terme d'un vote serré de 9 contre 8.

Les parents présents à l'assemblée, dont environ la moitié issus de minorités visibles, ont jusqu'à dix jours pour entamer des procédures judiciaires. Dans l'ensemble, l'assemblée d'information s'est déroulée dans le calme, si ce n'est qu'on a évoqué «la mauvaise foi et l'abus de pouvoir» des dirigeants de la commission scolaire, présidé par Réal Hébert.

Il y a déjà plusieurs mois que ce tiraillement entre francophones et autres ethnies persiste à Brossard et, comme l'indique Michel Colasurdo, président du comité des parents anglophones de Good Shepherd, «la guerre n'est pas terminée».



Marie-France Palardy repousse les avances (feintes) de Stéphane Ethier, durant un cours d'éducation sexuelle animé par Lynn Trépanier et Dominic Roberge. PHOTO RENÉ PICARD, *La Presse*

Des jeunes montrent à d'autres jeunes comment dire non à des relations sexuelles précoces

ANDRE PRATTE

■ Un cours d'enseignement moral et religieux à la polyvalente Richelieu Valley de McMasterville: un couple d'animateurs s'adresse à des élèves de deuxième secondaire: «Quand tu aimes quelqu'un, il y a d'autres choses que tu peux faire que d'avoir des relations sexuelles», déclare Dominic Roberge. «Il faut être responsable. A 14 ou 15 ans, on n'est pas prêt pour avoir des enfants», renchérit Lynne Trépanier. «Il faut savoir dire non de manière forte!»

Le message comme tel n'est pas nouveau; c'est ce que bien des parents et enseignants tentent d'inculquer aux jeunes. Ce qu'il y a de nouveau dans cette classe, c'est que ceux qui essaient de convaincre les adolescents sont eux-mêmes des jeunes. Lynne et Dominic ont tous les deux 17 ans. Ils sont parmi une vingtaine d'élèves de cinquième secondaire à Richelieu Valley choisis pour animer un nouveau cours d'éducation sexuelle destiné à leurs cadets de deuxième secondaire.

Ce cours, «Remettre à plus tard les rapports sexuels», est mis à l'essai cette année dans les écoles anglaises et françaises de la Commission scolaire régionale protestante South Shore et dans certaines écoles anglaises de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal. Il vient d'Atlanta, où il a été élaboré puis mis en place en 1985 par la clinique pour adolescents du Memorial Hospital.

Le cours, réparti en cinq ateliers, doit permettre aux jeunes adolescents de prendre conscience des pressions qui s'exercent sur eux en faveur de relations sexuelles précoces (ami, amis, médias), ainsi que des risques que comportent de telles relations (grossesse, MTS).

On montre ensuite aux élèves comment résister à ces pressions. En simulant des situations, par exemple. Stéphane Ethier, 14 ans, joue le «chum» qui veut coucher avec sa blonde. «Ça fait six mois qu'on sort ensemble!» Marie-France Palardy, 13 ans, fait la blonde. «Je suis pas prête, on est trop jeune!
— C'est ça, tu m'aimes pas!
— Ça n'a pas de rapport! Si tu veux une autre réponse, cherches-en une autre!»

Durant l'atelier ce matin-là, seules quelques filles participent activement. Les garçons, nerveux, se contentent de faire des plaisanteries. Malgré tout, tous affirment qu'ils se sentent plus à l'aise pour parler de sexualité avec Lynne et Dominic qu'avec des adultes. «C'est plus facile avec des jeunes. Nos parents sont portés à nous chiâler après», explique Marie-France.

«Les jeunes se sentent obligés de dire qu'ils ont eu des relations sexuelles, alors que ce n'est pas vrai, c'est ça qu'on essaie de briser», affirme l'enseignante Linda Davies, responsable du cours à l'école Richelieu Valley. «Maintenant, ils commencent à dire qu'ils sont d'accord avec nous, alors qu'avant, ils auraient eu peur de faire rire d'eux.»

PATEK PHILIPPE
GENEVE
la montre la plus prestigieuse au monde
Exclusif chez:
KAUFMANN
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954
2195 Crescent, Tél.: (514) 848-0595

LES JARDINS CAMBONI
Maisons de ville de luxe au coeur de Brossard
près du centre-ville de Montréal
☐ Taxes très basses
☐ Adjacent au parc
perri
Bureau des ventes:
2687, av. Neuville Brossard
443-8173/Tél.: 676-2685
LA BRIQUE D'ARGILE CUITE ST-LAURENT: IMBATTABLE.

SÉMINAIRES ACCÉLÉRÉS
6 personnes par classe
Semaine ou fin de semaine
• Introduction PC (Dos) 31 mars ou 2 avril ou 9 avril
• WordPerfect 5.0 3-4 avril et 11-12 avril 7-8 avril et 21-22 avril (Fin de semaine)
• Lotus 1-2-3 3-4 avril et 11 et 12 avril
• D Base III PLUS 29-30 mars et 5-6 avril
Autres dates disponibles en avril, mai et juin
INTERNATIONAL QUÉBEC INC., 1055, Côte du Beaver Hall / 878-9188 poste 38

DALE CARNEGIE Fondateur
DEVENEZ PLUS CONFIANT EN VOUS-MÊME
GRÂCE AU COURS DALE CARNEGIE ®
— Sachez tirer parti des objections
— Devenez plus enthousiaste
— Provoquez le désir d'achat
— Sachez parler en public
— Communiquez efficacement
— Améliorez vos relations humaines
SÉANCES DISPONIBLES POUR ENTREPRISE
ASSISTEZ À UNE SÉANCE GRATUITE
Le cours Dale Carnegie ® débute le lundi 2 avril à 18 h 30
Appelez maintenant pour réservation 285-1287
Présenté par: E.J. Glowka, 300, Léo-Pariseau, suite #714, Montréal, Québec

UNE ÎLE AUX ABORDS NAVIGABLES
Les Trésors de L'Île CONDOMINIUM
126 condominiums
Bureau des ventes: 582-3454
Les Constructions Anjy Inc.
CONDOMINIUMS Les Trésors de L'Île
Un coin de verdure où piscine, tennis, golf de pratique et quai de plaisance s'harmonisent dans un environnement enchanteur.
Une construction sur trois étages avec structure de béton dans un site d'accès contrôlé.
Sortie 96 de l'autoroute 40; suivre la 640 Est en direction de Repentigny. Le projet se situe sur l'Île Vaudry, à la jonction des villes de Charlemagne et de Repentigny.

LA 62e REMISE DES OSCARS

Cinema Paradiso supplante *Jésus de Montréal*

LUC PERREAULT

■ Conformément aux prévisions de la majorité des experts, *Nuovo cinema Paradiso* du jeune cinéaste italien Giuseppe Tornatore a ravi à Denys Arcand et à son film *Jésus de Montréal* l'Oscar du meilleur film en langue étrangère. Ainsi donc cette évocation nostalgique d'une fermeture de cinéma dans une petite ville de la Sicile a devancé — comme elle l'avait fait une première fois à Cannes — la parabole d'Arcand ayant pour cadre une troupe d'acteurs montréalais.

Trois autres films étrangers étaient en lice dans cette prestigieuse catégorie. Il s'agit de *Camille Claudel* qui représentait la France, *Walzende Regitze* du Danemark et *Lo que la Paso* de Porto Rico.

Fait sans précédent dans l'histoire des Oscars, l'ouverture de la fatidique enveloppe s'est faite à l'extérieur de Hollywood. Transmise par satellite, la cérémonie se déroulait depuis Moscou, à l'ombre du Kremlin. C'est l'inoubliable vedette du film soviétique *La petite Véra*, l'actrice Natalya Negoda, qui a fait connaitre le nom de l'heureux gagnant pendant qu'à ses côtés un Jack Lemmon imperturbable tentait de maitriser un micro transmettant un écho fort désagréable.

La déception devait être grande au Dorothy Chandler Pavilion au sein de la délégation venue de Montréal. Pour la deuxième fois, la chance n'a pas souri à Denys Arcand qui a déjà connu il y a trois ans les affres de l'Oscar du meilleur film étranger avec *Le déclin de l'empire américain*.

Mais cette fois, contrairement à la précédente, les attentes n'étaient pas aussi élevées. Le simple fait d'avoir figuré sur la liste des candidats à ce prix convoité constitue une consécration dont tout le monde est bien conscient, à commencer sans doute par le premier intéressé, Denys Arcand. Il faut dire que *Jésus de Montréal* a déjà été couvert d'honneurs, à commencer par le Prix du jury à Cannes et les treize trophées raflés la semaine dernière à Toronto.

Bien entendu, un Oscar aurait signifié beaucoup à Arcand à cette étape-ci de sa carrière, ne serait-ce que faciliter la carrière de *Jésus* aux États-Unis, laquelle doit débuter incessamment grâce aux bons soins d'Orion Pictures. C'est ce même distributeur qui a assuré le succès des films de Woody Allen, l'éternel absent d'Hollywood, lequel est au cinéma américain ce qu'est Arcand au cinéma québécois, c'est-à-dire un cinéaste personnel, talentueux et persévérant.

Après avoir frôlé l'Oscar une première fois pour *Le déclin de l'empire américain* il y a trois ans, Denys Arcand, bon joueur, déclarait que «la rondelle ne roulait pas pour nous autres; on tâchera de faire mieux la prochaine fois... we'll be back». Arcand a tenu parole. Mais cette fois serait-t-elle la bonne? Lui-même se refusait à toute prédiction, se bornant à dire que Jésus...n'était pas le favori. Selon Arcand, le film italien *Cinema Paradiso* avait une longueur d'avance.

Déjà à Cannes, le film de Giuseppe Tornatore avait été préféré à celui du cinéaste québécois. Par la suite le prestigieux «Golden Globe» décerné par l'Association des critiques de cinéma de la presse étrangère à Los Angeles (choix qui préfigure habituellement du gagnant de l'Oscar) est allé aussi à *Cinema Paradiso*.

Les autres films en lice pour l'Oscar du meilleur film en langue étrangère étaient: de la France, *Camille Claudel* avec Isabelle Adjani, elle-même en compétition pour l'Oscar de la meilleure actrice; du Danemark, *Waltzing Regitze* que la revue *Newsweek* a qualifié de long et conventionnel; et enfin un film surprise de Porto-Rico, *What Happened to Santiago* pour lequel il y a quelques semaines encore le producteur n'avait toujours pas trouvé de distributeur pour le territoire américain, ce qui n'est pas de bon augure.

Chez Max Films, la maison qui a produit *Jésus*...le producteur Roger Frappier soulignait que *Cinema Paradiso* était en projection dans des salles de New York et de Los Angeles depuis plusieurs semaines déjà, ce qui donnait à ce film beaucoup plus de visibilité qu'à Jésus...dont la carrière commerciale aux États-Unis ne débutera qu'en avril.

Quatre Oscar pour *Driving Miss Daisy*

d'après PC, AP, AFP

■ *Driving Miss Daisy* mérite le titre du meilleur film sorti en 1989, de l'avis de l'*Academy of Motion Picture Arts and Sciences*.

Au-delà d'une autre rebuffade à Denys Arcand, dont *Jésus de Montréal* a ému le Québec et le Canada, l'Académie hollywoodienne a salué par ce choix la fantaisie du réalisateur Bruce Beresford.

Servi par Jessica Tandy, aussi couronnée meilleure actrice, Beresford a mis en scène l'histoire pétillante d'une vieille dame énergique et de son chauffeur. Son film a notamment devancé *Born on the Fourth of July* et *My Left Foot*.

Driving Miss Daisy aura amassé en tout quatre exemplaires de la statuette, avec ceux du maquillage et du scénario adapté.

Par ailleurs l'acteur noir Denzell Washington décroche le prix pour le meilleur second rôle, celui de l'esclave en fuite dans *Glory*, une saga sur la Guerre civile de 1860-65. *Glory* s'est rendu à trois prix, celui de Washington et ceux pour le son d'ensemble et la direction photo.

My Left Foot décroche deux Oscars, ceux de Daniel Day Lewis comme meilleur acteur dans un rôle principal et celui de l'Irlandaise Brenda Fricker, allée quérir le prestigieux objet sur scène pour son second rôle dans My Left Foot, celui d'une mère d'enfant paralytique (joué par Lewis) qui réussit comme écrivain.

Le meilleur réalisateur a été Oliver Stone, pour Born on the Fourth of July (film de guerre situé au Vietnam) qui a aussi reçu l'Oscar du meilleur montage.

Autour du plateau principal, sur la scène du Dorothy Chandler Pavillon, au centre de la mégapole californienne, l'académie avait monté des raccords satellisés pour le dévoilement d'autres catégories, aussi loin qu'à Tokyo, Sydney, Londres et Buenos Aires.

Manifestation

À Buenos Aires, devant le Teatro Colon, 200 artisans du cinéma argentin ont protesté contre la remise de trophées américains chez eux, alors que l'Institut national du cinéma a supprimé un programme de documentaire.

Cruelle ironie, le prix remis au court métrage The Johnstown Flood était dans la catégorie du documentaire court. Norma Aleandro et Charlton Heston présidaient ce numéro parallèle.

Dans la série des «hommage à«, Akiro Kurozawa a reçu le plus beau de la soirée. L'illustre Nippon, maintenant dans sa 80e année, a reçu son Oscar des mains de Steven Spielberg et George Lucas.

«Je n'ai pas encore saisi la véritable essence du cinéma», a-t-il dit en japonais. «C'est quelque chose de très difficile à saisir... À partir de maintenant, je promets de travailler aussi fort que je pourrai.»

Le montage technique de l'émission était à point. Par exemple, l'Oscar pour le dessin animé a été annoncé par Bugs Bunny lui-même, les gagnants étant les frères Lauenstein pour Balance.

Pierre Angénieux, fabricant de lentilles émérite, a reçu son Oscar honorifique à Genève, des mains d'Isabelle Huppert.

L'Oscar du meilleur film étranger aura été décerné au film italien Cinema Paradiso, de Giuseppe Tornatore.

L'annonce de cet Oscar, consacrant une deuxième déception pour le Québécois Denys Arcand, était faite en duplex depuis Moscou par l'acteur américain Jack Lemmon et la jeune Russe Natalia Negoda (connue par La petite Vera).

Jessica Tandy a été couronnée meilleure actrice, pour sa vieille dame énergique dans Driving Miss Daisy, devant Jessica Lange, Pauline Coillins, Michelle Pfeiffer et Isabelle Adjani. À 80 ans, Mme Tandy est la doyenne des gagnants dans toute l'histoire des Oscars.

Pas mal de variété aussi dans les choix de l'Academy of Motion Picture Arts ans Sciences, pouvait-on constater dans la répartition des prix, aucun film ne distançant les autres en nombre de statuettes.

Le favori comme film en une autre langue que l'anglais, véritable tableau nostalgique de la belle époque des salles obscures, Cinema Paradiso, a donc remporté l'Oscar qui suscitait le plus d'espoir au Canada, face à Jésus de Montréal.

Au départ, les grands favoris en compétition étaient Driving Miss Daisy de Bruce Beresford avec neuf chances suivi par Born on the 4th of July, d'Oliver Stone (huit).

Glory retrace un pan de l'histoire méconnue des États-Unis, celle du premier contingent noir à s'être battu lors de la Guerre de sécession.

Au cours de cette cérémonie, retransmise en direct à la télévision dans une centaine de pays et durait plus de trois heures, 23 récompenses étaient décernées.



Une scène de *Driving Miss Daisy*, couronné meilleur film de l'année, où l'on reconnait au centre Jessica Tandy, la meilleure actrice, entourée de Dan Aykroyd (à gauche) et Morgan Freeman PHOTO AP

Télévision

Une certaine simplicité



DANIEL LEMAY

Pour leur première véritable sortie satellite, on aurait pu croire que les Oscar en auraient mis plus que d'habitude. En glamour, en dimensions et en nombre.

Mais non. L'Académie a choisi une certaine simplicité pour sa première soirée véritablement internationale. Scène plus petite, moins de numéros à grand déploiement, déroulement général épuré finalement. Seules les limousines n'avaient pas rapetissé; pourquoi des autos à 12 places pour transporter deux personnes?

Quoi qu'il en soit, Billie Crystal s'est avéré un hôte plutôt sympathique. Champion du rictus, Crystal s'est servi des grands noms pour étayer son propos: Jack Nicholson, Woodie (Allen), etc. J'ai perdu quelques punches dans l'accent de Crystal et dans ma méconnaissance du milieu hollywoodien. Bien aimé le gag sur Gorbatchev: «Chérie, j'ai réduit les enfants».

Les liaisons satellite, de façon générale, ont bien fonctionné sauf à Moscou d'où le son nous est arrivé par intermittence et avec beaucoup de réverbération. Pas de problèmes avec l'image toutefois, ce qui nous permet de souhaiter la bienvenue à Natalia Nagoda dans la grande famille mondiale des Oscars.

L'honneur de décerner le premier Oscar hors de l'Amérique est revenu à Londres et à Glen Close à qui il nous faut donner le prix de la sobriété pour sa robe noire jusqu'au cou. Elle que nous avions connue plutôt gorgeuse dans *Dangerous Liaisons*.

Les Australiens se sont excusés de leur accent, incompris dans certaines parties de l'Amérique. Un problème que d'autres ont connu dans d'autres langues.

Côté variétés, rien de trop renversant. Randy Newman, Jeffrey Houlder et Patti Huston ont bien chanté mais ne passeront pas à l'histoire. Le numéro de danse pour la présentation des costumes était un peu long et on a encore eu droit à l'incontournable numéro de claquettes en plus d'un remontage d'un vieux numéro de Fred Astaire.

J'ai bien aimé la présentation de Bugs Bunny pour le meilleur court métrage d'animation. Bien montée, bon texte.

Malgré le satellite toutefois, la soirée des Oscar reste et restera une affaire typiquement américaine. Si comme l'a dit le président de l'Académie au début, les films seront bientot distribués directement dans tous les foyers du monde, ils vont venir principalement de Hollywood. Pour le meilleur et pour le pire.

La liste des Oscar

■ Voici la liste des Oscars décernés hier soir lors de la 62e remise annuelle:

- Meilleur film: Driving Miss Daisy de Bruce Beresford
- Meilleur réalisateur: Oliver Stone pour Born on the Fourth of July
- Meilleur acteur: Daniel Day-Lewis pour My Left Foot
- Meilleure actrice: Jessica Tandy pour Driving Miss Daisy
- Meilleur second rôle féminin: Brenda Fricker pour My Left Foot
- Meilleur film étranger: Cinéma Paradiso, de Giuseppe Tornatore (Italie)
- Meilleur second rôle masculin: Denzel Washington pour Glory
- Meilleur son: Donald O. Mitchell, Gregg Rudloff, Elliot Tyson et Russel Williams-II pour Glory
- Meilleure photographie: Freddie Francis pour Glory
- Meilleur maquillage: Manlio Rocchetti et Lynn Barber pour Driving Miss Daisy
- Meilleure adaptation: Alfred Uhry pour Driving Miss Daisy
- Meilleur scénario original: Tom Schulman pour Dead Poets Society
- Meilleure chanson originale: Under the sea, de Alan Menken et Howard Ashman, dans The Little Mermaid
- Meilleurs effets spéciaux: John Bruno, Dennis Muren, Hoyt Yeatman, Dennis Skotak pour Abyss
- Meilleur montage: David Brenner et Joe Hutshing pour Born on the Fourth of July
- Meilleurs costumes: Phyllis Dalton pour Henry V
- Meilleurs effets sonores: Ben Burtt et Richard Hymns pour Indiana Jones and the Last Crusade
- Meilleur court métrage de fiction: Work Experience, de James Hendrie
- Meilleur court métrage d'animation: Balance, de Christoph et Wolfgang Lauenstein
- Meilleurs décors: Anton Furst et Peter Young pour Batman
- Meilleure musique originale: Alan Menken pour The Little Mermaid
- Meilleur documentaire court: The Johnstown Flood de Charles Guggenheim
- Meilleur documentaire: Common Threads: Stories from The Quilt de Robert Epstein et Bill Couturie

Spectacles

CINÉMA

BAD INFLUENCE
Astre (2): 19 h, 21 h. Dernier spectacle ven., sam., 23 h 15.
Carrefour Laval (6): 19 h 30, 21 h 45.
Décarie (2): 19 h 05, 21 h 05.
Place Alexis-Nihon (1): 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h, 21 h 05.
Pointe-Claire (5): 19 h 10, 21 h 15.

BEAUTIFUL DREAMERS
Cinéma V (2): 19 h, 21 h 15.
Loews (2): 13 h 05, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 40.

BEAUTY
L'Amour: 12 h 20, 15 h 20, 18 h 20, 21 h 30.

BLUE STEEL
Dorval (3): 19 h 05, 21 h 20.
Greenfield (3): 19 h 25, 21 h 40.
Laval (1): 19 h 20, 21 h 40.
Palace (2): 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
Versailles (5): 19 h 20, 21 h 30.

BORN ON THE 4th OF JULY
Bonaventure (1): 20 h.
Cinéma Égyptien (3): 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 45.
Pointe-Claire (4). Ven., 19 h, 21 h 45; du lun. au jeu., 20 h.

BYE BYE BLUE
Parisien (1): 16, 21 h 10.

CAMILLE CLAUDEL
Parisien (3). Ven.: 13 h 30, 17 h, 20 h 30; du dim. au jeu.: 13 h, 16 h 30, 20 h.

CHAMBRE À PART
Berri (2): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

CINEMA PARADISO
Complexe Desjardins (4): 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 35.

CONFESSIONS PROVOCANTES
Carré Saint-Louis: 12 h 45, 16 h 35, 20 h 30.

CRUISING BAR
Carrefour Laval (1): 19 h, 21 h.
Cinéplex Centre-Ville (1): 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.

DEEP THROAT GIRLS
Guy: 9 h 50, 12 h 25, 15 h, 17 h 35, 20 h 10.

DE QUOI JE ME MÊLE
Cinéma Capitol (1, Drummondville): 19 h, 21 h 30.
Versailles (3): 19 h 20.

DERRIÈRE LA PORTE VERTE
Bijou: 10 h, 12 h 35, 15 h 10, 17 h 45, 20 h 20.

DÉSIRS SAUVAGES
Carré Saint-Louis: 14 h 05, 17 h 55, 21 h 45.

DIANE L'AMOUR ET LA JOUISSANCE
Ève: 11 h 15, 15 h 05, 18 h 55.

DRIVING MISS DAISY
Cinéma V (1): 19 h 15, 21 h 35.
Dauphin (1): 19 h 30, 21 h 40.
Loew's (4): 13 h 15, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 25, 21 h 25.

ENEMIES: A LOVE STORY
Cinéma Égyptien (2): 13 h 30, 16 h 15, 19 h 10, 21 h 35.

ENQUÊTES INTERNES
Le Paris (2, Saint-Hyacinthe): 19 h, 21 h 15.
Versailles (3): 21 h 20.

EXIGENCES TRÈS SPÉCIALES
Ève: 12 h 35, 16 h 25, 20 h 15.

FILM BREF SUR L'AMOUR (UN)
Ouimetoscope: 19 h.

FORCE MAJEURE
Cineplex Centre-Ville (9): 13 h 45, 15 h 45, 17 h 45, 19 h 45, 21 h 45.

FOURTH WAR (THE)
Astre (1): 19 h, 20 h 45.
Faubourg Ste-Catherine (3): 13 h 40, 15 h 40, 17 h 40, 19 h 40, 21 h 40.
Pointe-Claire (3): 19 h 20, 21 h 20.

GUERRE DES ROSES (LA)
Brossard (2): 19 h, 21 h 25.
Carrefour Laval (2): 19 h 10, 21 h 40.

HANDMAID'S TALE
Cinéma Égyptien (1): 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.

HARD TO KILL
Dorval (4): 19 h 15, 21 h 30.
Oméga (2, Longueuil) — Du ven. au dim.: 19 h 30, 21 h 15; du lun. au jeu.: 20 h.
Palace (6): 13 h 30, 16 h, 18 h 45, 21 h 10.

HIVER 54
Parisien (1): 13 h 30, 18 h 50.

HUNT FOR RED OCTOBER (THE)
Du Parc (2): 18 h 30, 21 h 15.
Fairview (2): 18 h 30, 21 h 20.
Greenfield (2): 18 h 30, 21 h 15.
Imperial: 12 h 30, 15 h 20, 18 h 20, 21 h 20.
Pine (3, Sainte-Adèle): 20 h.
Versailles (2): 18 h 20, 21 h 05.

IMAX — GRAND CANYON AND THE DEEPEST GARDEN
Vieux-Port. Du mar. au dim., 12 h, 20 h 45.

IMAX — GRAND CANYON ET BENTHOS (v.f.)
Vieux-Port. Du mar. au ven., 10 h 15, 13 h 45, 15 h 30, 19 h; sam., dim., 13 h 45, 15 h 30, 17 h 15, 19 h. Dernier spectacle ven., sam., 22 h 30.

INTERNAL AFFAIRS
Palace (4): 13 h 10, 15 h 50, 18 h 30, 21 h.

JÉSUS DE MONTRÉAL
Cinéplex Centre-Ville (8): 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 25.

JOE VERSUS THE VOLCANO
Dorval (1): 19 h 05, 21 h 30.
Laval (4): 19 h, 21 h 10.
Loew's (3): 13 h, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.
Pine (4, Sainte-Adèle): 20 h 15.

JOLIE FEMME (UNE)
Greenfield (1): 19 h, 21 h 30.
Laval (5): 19 h 10, 21 h 45.
Rex (1, Saint-Jérôme): 19 h 15, 21 h 30.
Université: 18 h 40, 21 h 15.
Versailles (1): 18 h 30, 21 h.

JOUISSANCES À DOMICILE
Carré Saint-Louis: 11 h 30, 15 h 20, 19 h 10.

LA BAULE LES PINS
Complexe Desjardins (1): 13 h 05, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 15.

LAMBADA
Dorval (2): 19 h, 21 h 15.
Palace (1): 13 h, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 15.
Pine (1, Sainte-Adèle): 20 h 30.

LEFT FOOT (MY)
Complexe Desjardins (3): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 20, 21 h 25.
Faubourg Sainte-Catherine (2): 13 h 10, 15 h 15, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.
Pointe-Claire (6): 19 h, 21 h 05.

LET'S GET LOST
Cinéma Paris: 16 h 30, 21 h 30.

LITTLE MERMAID (THE)
Palace (3): 13 h, 15 h.

LORD OF THE FLIES
Astre (4): 19 h, 20 h 45. Dernier spectacle ven., sam., 23 h.
Place Alexis-Nihon (2): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
Pointe-Claire (2): 19 h 15, 21 h 15.

MADHOUSE
Place Alexis-Nihon (3): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30; lun.: 13 h, 15 h, 17 h, 21 h 30; merc.: 13 h, 15 h, 17 h, 21 h 30; jeu.: 13 h, 15 h, 21 h 30.
Pointe-Claire (1): 19 h 10, 21 h 10.

MEN DON'T LEAVE
Loew's (5): 13 h 30, 16 h, 18 h 30, 21 h 05.

MILOU EN MAI
Commodore (Cartierville): 19 h, 21 h 15.
Complexe Desjardins (2): 12 h 45, 15 h, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 45.

MONDE SANS PITIÉ (UN)
Cinéplex centre-ville (3): 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

MUSIC BOX
Du Parc (3): 18 h 45, 21 h 20.

MUSIC BOX (v.f.)
Du Plateau (2): 16 h 45, 19 h 05, 21 h 25.

MY LEFT FOOT
Cinéma Capitol (2, Drummondville): 19 h, 21 h 30.
Complexe Desjardins (3): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 20, 21 h 25.
Faubourg Sainte-Catherine (2): 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.
Pointe-Claire (6): 19 h, 21 h 05.

MYSTERY TRAIN
Cinéplex centre-ville (4): 13 h 30, 16 h, 19 h 10, 21 h 25.

NÉ UN 4 JUILLET
Astre (3): 19 h, 21 h 50.
Berri (4): 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
Laval 2000 (1): Ven.: 19 h, 21 h 45; du lun. au jeu.: 20 h.
Longueuil (1). Ven., 19 h, 21 h 50; du lun. au jeu.: 20 h.

NIKITA
Berri (1): 13 h, 15 h 15, 17 h 30, 19 h 45, 21 h 45.
Carrefour Laval (5): 19 h 05, 21 h 35.

NUNS ON THE RUN
Décarie (1): 19 h, 21 h 15.
Faubourg Sainte-Catherine (1): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

OURS (L')
Du Plateau (2): 12 h 45, 15 h.

PARTY (LE)
Laval (3): 19 h 10, 21 h 30.
Parisien (4): 14 h 45, 16 h 55, 19 h 10, 21 h 30.
Versailles (4): 19 h 10, 21 h 25.

PATROUILLE EN FOLIE (LA)
Carrefour du Nord (2, Saint-Jérôme): 19 h 15, 21 h 15.
Laval (2): 19 h, 21 h 10.
Omega (1, Longueuil): Ven., 19 h 30, 21 h 30; du lun. au jeu., 20 h.
Versailles (6): 19 h 20, 21 h 30.

PETITE SIRÈNE (LA)
Parisien (4): 13 h.

POUR TOUJOURS
Berri (5): 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 30; merc., jeu.: 13 h 30, 16 h, 21 h 40.
Brossard (3): 19 h, 21 h 30.
Carrefour Laval (3): 19 h, 21 h 35.
Cinéma Capitol (4, Drummondville): 19 h, 21 h 30.
Paradis (3): 19 h, 21 h 30.

PRETTY WOMAN
Du Parc (1): 18 h 15, 21 h.
Fairview (1): 19 h, 21 h 30.
Jean-Talon: 19 h 15, 21 h 30.
Loews (1): 13 h 20, 16 h, 18 h 40, 21 h 15.

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY
Cinéma Capitol (3, Drummondville): 19 h, 21 h 30.
Crémazie: 19 h 05, 21 h 05.
Ouimetoscope: 21 h.

RETOUR DE L'EXIL (LE)
Parisien (2): 12 h 55, 15 h, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.

REVENGE
Faubourg Sainte-Catherine (4): 13 h 50, 16 h 30, 19 h, 21 h 20; merc.: 13 h 50, 16 h 30, 21 h 20.

RIPOUX CONTRE RIPOUX
Berri (3): 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.
Brossard (4): 19 h 10, 21 h 30.
Carrefour Laval (4): 19 h 05, 21 h 30.
Dauphin (2): 19 h.

ROGER ET MOI
Cinéplex Centre-Ville (3): 15 h 05, 19 h 00.
Dauphin (2): 21 h 30.

ROMERO (v.f.)
Carrefour du Nord (1, Saint-Jérôme): 19 h, 21 h 15.
Cinéplex Centre-Ville (7): 13 h 15, 15 h 20, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 35.

SECRÉTAIRES BCBG LE JOUR
Ève: 10 h, 13 h 50, 17 h 40, 21 h 30.

SEX WARS
L'Amour: 10 h 55, 13 h 55, 16 h 55, 19 h 55.

SOCIÉTÉ DES POÈTES DISPARUS (LA)
Du Plateau (1): 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 20.

TANGO & CASH
Palace (3): 16 h 55, 19 h 15, 21 h 30.
Paradis (2): 19 h 15, 21 h 20.

TEMPS DES GITANS (LE)
Parisien (6): 12 h 40, 15 h 30, 18 h 20, 21 h 10.

T'ES BELLE JEANNE
Parisien (7): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 30; merc.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15.

TOLÉRANCE
Cinéplex Centre-Ville (2): 13 h, 16 h 55, 21 h.

TOO BEAUTIFUL FOR YOU
Palace (5): 12 h 55, 15 h, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15.

TREMORS
Cinéplex Centre-Ville (5): 13 h 25, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 25.
Laval 2000 (2): 19 h 25, 21 h 20.
Longueuil (2): 19 h 10, 21 h 20.
Paradis (1): 19 h, 21 h.

TROIS PUTES ET UN COUFFIN
Bijou: 11 h 15, 13 h 50, 16 h 25, 19 h, 21 h 35.

TROP BELLE POUR TOI
Parisien (5): 13 h, 15 h, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 25.

VALMONT (v.f.)
Cinéplex Centre-Ville (6): 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

WAR OF THE ROSES
Bonaventure (2): Ven.: 19 h 15, 21 h 40; du lun. au jeu.: 19 h, 21 h 20.

WELCOME TO CANADA
Cinéma Paris: 15 h, 19 h.

YOU ARE SO BEAUTIFUL
Guy: 11 h 11, 13 h 46, 16 h 21, 18 h 56.

TÊTES D'AFFICHE



Germain Tardif

Le conseil d'administration de la Société pour la conservation du Sault-au-Récollet a entériné à l'unanimité le choix du nom de ***Simon-Sicard*** fait par le jury chargé de trouver une nouvelle appellation au barrage ***Walker***. Divers noms avaient été proposés lors d'un concours organisé à cette fin. La gagnante est Mme ***Gloria Patry-Testa***, de l'avenue Papineau, dans le quartier d'Ahuntsic, qui a reçu un chèque de 100$ pour sa suggestion. Simon Sicard fut, au XVIIIe siècle, le premier capitaine de milice de la côte du Sault. À ce titre, il représentait le grand voyer et s'occupait du tracé des chemins, de la construction des ponts et de l'entretien des voies publiques. De plus, il fut le premier meunier de l'endroit et se servit de l'énergie hydraulique de la rivière des Prairies pour exercer ce métier.

o

Les naturalistes adultes du Québec, association sans but lucratif, organise une journée pour l'observation des oiseaux et pour l'identification de la flore, le 29 avril, au Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (Granby). Le public est invité à se joindre au groupe qui voyage par autobus nolisé. Renseignements et réservations au 728-8034.

o

L'Association des diplômés de l'Université Laval, région de Montréal, tiendra son 16e gala annuel, le 4 mai prochain, à l'Hôtel des Gouverneurs — Le Grand. Cette soirée sera sous la présidence d'honneur de M. ***Maurice Myrand***, pdg du Trust Général du Canada. Pour renseignements ou réservations, communiquer avec Mme ***Nicole Boivin***, 426-3845.

o

Une exposition d'oeuvres récentes de 36 artistes-peintres québécois connus aura lieu, samedi et dimanche, au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre de son activité-bénéfice annuelle, sous le thème: «Un printemps en art». Les profits de la vente d'oeuvres, de cartes ou de lithogravure iront aux projets de développement du musée. Un tirage est également organisé donnant droit à une aquarelle de ***Jacques Hébert*** d'une valeur de 600$. L'ouverture officielle aura lieu samedi, à 14 h, sous la présidence d'honneur de l'animateur ***Gérard-Marie Boivin***, et les visites se poursuivront jusqu'à 17 h. Le lendemain, les visites auront lieu de 11 h à 17 h. L'entrée est libre. Le musée est situé au 431, boulevard Roche, à Vaudreuil. Tél.: 455-2092.

o

L'Association France Canada organise un dîner-mode qui aura lieu le 4 avril, à 18 h 30, au club Mount Stephen. La collection printemps-été sera présentée par les couturiers ***Raffinati & Don Sayres*** (Ogilvy). On peut réserver les billets (35$) auprès de Mmes ***M. Levac Saint-Amour***, 495-8075, ***Anne-Marie Groulx***, 259-8504, ***Johanne King***, 482-5729, ou à la permanence de l'Association, 287-1583.

o

Dans le cadre de ses «Rendez-vous de l'histoire», La Société d'histoire de la MRC de l'Assomption accueillera Mme ***Marie Sophie Couture***, chargée du projet «Rues principales» à Mascouche. Elle parlera de l'approche développée par Héritage Canada qui, par la revitalisation économique d'un secteur, amène les gens à redécouvrir et mettre en valeur le caractère de leur communauté. Cette réunion aura lieu lundi à 20 h, au pavillon Amédée-Marsan, au Collège de l'Assomption. L'entrée est libre. Renseignements au 589-6309.

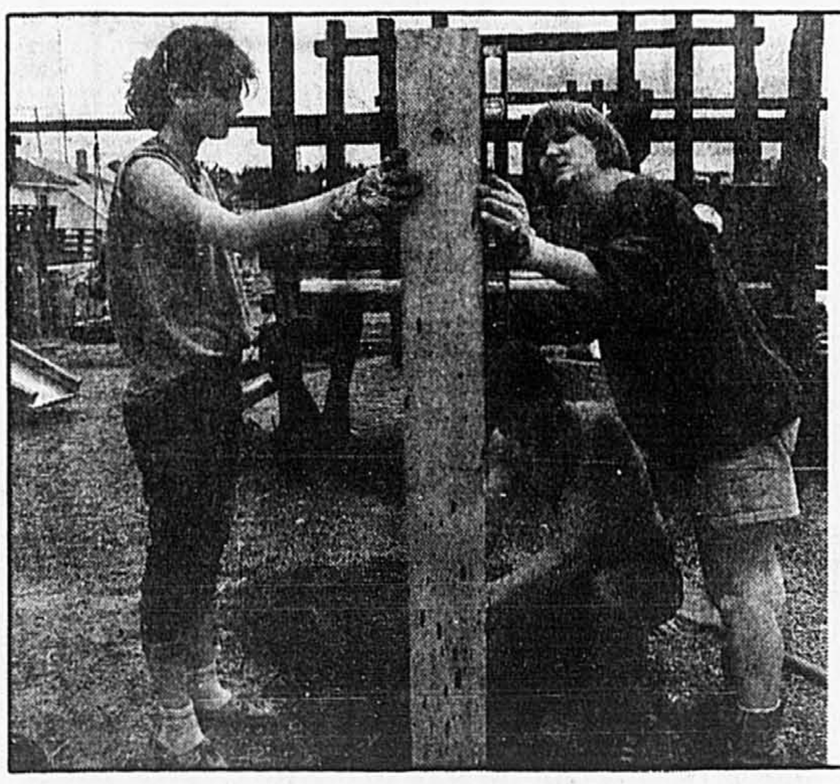
o

MM. ***Roger Pelletier, Fernand Sigouin*** et ***René Hamel*** invitent les «anciens Abitibiens» à la cabane à sucre Sucrerie GMA, 1062, boulevard Sauvé, à Saint-Eustache, à compter de midi, le 6 avril. Pour renseignements, composer le 689-0711 ou le 497-9907.

o

À l'occasion du 25e anniversaire du centre hospitalier Fleury, la fondation de l'hôpital lancera, au cours du mois d'avril, un mode de financement original: l'émission de pièces de monnaie en nickel d'une valeur de 5$ et en argent, au coût de 50$. Auprès de certains commerçants de l'arrondissement et à l'hôpital même, les pièces de 5$ auront leur valeur marchande jusqu'à la fin de l'année alors que les pièces en argent s'adressent aux collectionneurs. Créées par la joaillière Josée Ladouceur, quatre broches-médaillons seront également vendues par la fondation afin de recueillir d'autres fonds. L'objectif total de la campagne est de récolter 30 000$. Les dernières campagnes de financement de la fondation ont permis l'achat de plusieurs appareils chirurgicaux à l'hôpital Fleury.

À JEUDI



En quête d'aventures?

Le Mouvement québécois des chantiers, en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, propose aux jeunes du Québec âgés de 16 à 25 ans une façon différente de voyager. Dès le mois d'avril, en plus de faire partie d'un groupe de jeunes bénévoles et de réaliser un travail communautaire utile (comme le montre cette photo prise l'an dernier) dans diverses régions du Québec, les jeunes aventuriers pourront, s'ils le veulent, participer à des programmes d'échange internationaux dans certains pays d'Europe tels que la France, la Belgique, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie et l'Espagne. Dans le cas d'activités au Québec, le ministère assume les frais et il n'en coûte que 5$ pour s'inscrire, ce qui doit se faire le plus tôt possible. En ce qui a trait à l'Europe, les frais de participation varient de 350$ à 700$ et incluent l'avion, l'hébergement et la nourriture. Il faut s'inscrire avant le 11 avril. Pour renseignements, composer 1-800-361-2055 (sans frais) ou, de Montréal, 252-3015. L'adresse du Mouvement est 4545, ave Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, succ. M. Montréal, H1V 3R2.



Les Optimistes et les jeunes

*La directrice de la Maison de Jonathan, de Longueuil, organisme qui vient en aide aux décrocheurs scolaires âgés de 14 à 18 ans, Mme **Paulette Godin**, a récemment reçu, du Club Optimiste Victorin, une plaque-souvenir pour souligner son dévouement à la cause des jeunes. On la voit ici en compagnie, dans l'ordre habituel, de MM. **Roland Charlebois**, lieutenant-gouverneur des Clubs Optimistes de Longueuil, et **André Gilbert**, président du Club Optimiste Victorin.*

Journée spaghetti

La Fraternité des policiers de Laval organise sa sixième Journée spaghetti annuelle, au profit de la Fondation du rein, qui aura lieu le 8 avril, de 11 h à 20 h, au Centre des congrès, au Sheraton Laval, 2440, autoroute des Laurentides. Divers spectacles y seront présentés dont un spécialement conçu pour les enfants. De 17 h à 21 h, l'orchestre des policiers de Laval ainsi que celui des frères Fiori se feront entendre. Un service de garderie est offert gratuitement sur les lieux. Le coût: 5$ par personne, montant qui ira directement à la Fondation. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 6 ans. Sur la photo, M. Jean Rousselle, trésorier de la Fraternité, montre l'affiche annonçant cette journée.



LE manuel facile à comprendre!

$ 24.95



Ce manuel de 350 pages comprend une explication complète du fonctionnement de l'ordinateur, des périphériques et du système d'exploitation DOS (ver. 3.30 à 4.01) Vous y trouverez aussi un cours guidé, des exercices et la description de chaque commande.

Un guide d'installation pour l'ordinateur et un guide de référence rapide sont aussi inclus.

Éditions Préfix

C.P. 267 Succursale Youville
Montréal, Québec H2P 2V4
(514) 387-8778

L'ABC DE VOTRE ORDINATEUR

Pour que ça roule

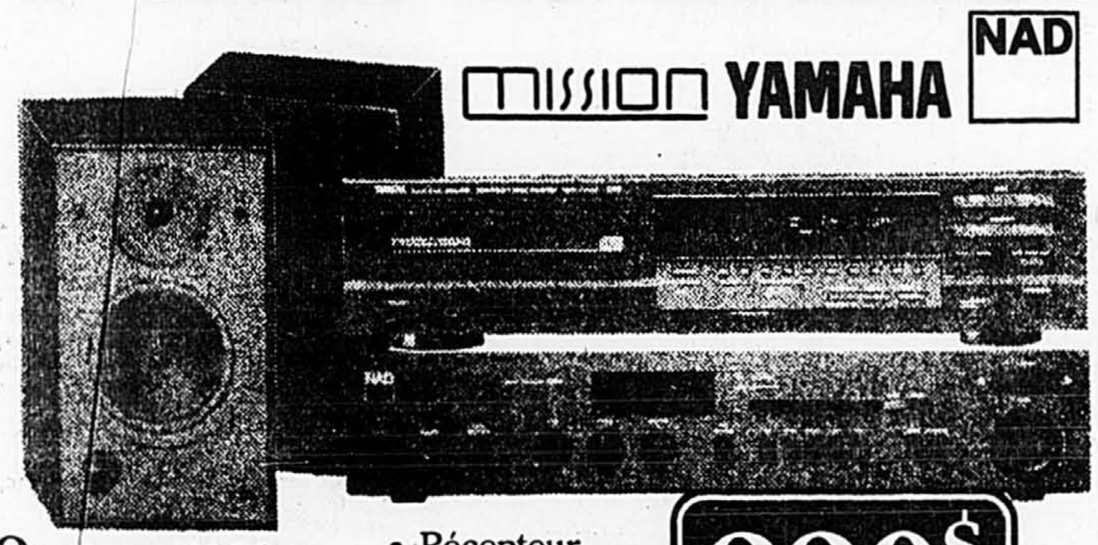
GBS GENERAL BEARING SERVICE INC

Montréal 937-7423 | Laval 688-5330 | Saint-Léonard 326-0471
St-Laurent 744-2721 | Longueuil 679-2550 | Mtl-Est 254-6038

LE CHOIX DE JOHN BANKS POUR MOINS DE 1000$

Dans le mille!

MISSION YAMAHA NAD



On a demandé à John Banks de recommander la meilleure chaîne stéréo pour moins de 1000$. Sans hésitation, il déclara l'ensemble MISSION/YAMAHA/NAD imbattable pour sa qualité de son impeccable et son prix irrésistible. Si vous avez l'oreille fine et le budget serré, voici un système qui vous ira à ravir. Venez sans faute l'essayer.

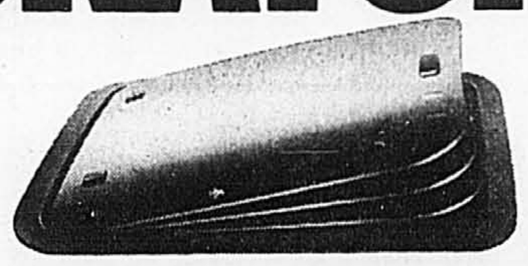
- Récepteur NAD AM/FM
- Platine au laserYamaha
- Haut-parleurs Mission 761

990$

audio centre
"La sensation d'ouïr pour la première fois"

5260 Sherbrooke ouest 482-4420
1970 boul. Le Corbusier, Laval 687-3627

GRATUIT



À L'ACHAT D'UNE



Jusqu'au 31 mars, les concessionnaires Suzuki offrent gratuitement un toit ouvrant à 3 réglages avec certains modèles de Suzuki Swift. C'est toute une affaire!
Vous bénéficiez d'une performance remarquable, d'un rendement ultra-économique, d'un tout petit prix et d'un toit ouvrant gratuit, par-dessus le marché! Une voiture sans pareille à un prix sans égal.
Dès maintenant chez les concessionnaires Suzuki participants.
Mais seulement jusqu'à l'épuisement des stocks!

SUZUKI

Plaisir atout... plaisir pour tous.

Giroux Labelle Suzuki, 76 Prefontaine Est, Ste-Agathe (819) 326-1615
Parcours Suzuki Automobiles Inc., 2361 boul. Labelle, Rte 117, Lafontaine (514) 438-3528
Ville-Marie Suzuki Automobiles Inc., 2995 Hochelaga, Montreal (514) 598-8666
Joliette Suzuki Automobiles Inc., 691 Visitation, Joliette (514) 755-1055
Suzuki Sorel-Tracy, 225 route Marie-Victorin, Tracy (514) 742-2777
Caron Suzuki, 336 boul. Langlois, Valleyfield (514) 371-8511
Boulevard Suzuki Automobiles Inc., 21 boul. Industriel, Chateauguay (514) 698-2816
Auto Cite Suzuki, 5550 Métropolitan Est, St-Leonard (514) 254-6068
Haut Richelieu Suzuki Automobiles Inc., 370 Berthier, St-Jean (514) 359-4222
Guy Bissonnette Suzuki, 144 Denison, Granby (514) 372-2007
Hymus Suzuki Ltée, 1585 boul. Hymus, Dorval (514) 685-5370
Carrefour Suzuki Automobiles Inc., 198 boul. Labelle, Ste-Rose, Laval (514) 625-1991
St-Hubert Automobiles Suzuki, 2755 Montee St-Hubert, St-Hubert (514) 676-0239
Rendez-Vous Suzuki Automobiles Inc., 3025 boul. St-Joseph, Drummondville (819) 474-7650
Pierre Méthot Suzuki, 570 Notre-Dame ouest, Victoriaville (819) 758-6461
Suzuki Lachine, 2225 Notre-Dame, Lachine (514) 634-7265
Laval Auto Suzuki, 1501 boul. des Laurentides, Vimont, (514) 668-2020
Longueuil Suzuki Automobiles Inc., 1122 Curé Poirier ouest, Longueuil (514) 670-5708
Garnepy Suzuki, 705 boul. Laurier, St-Hyacinthe (514) 774-1332
Pointe-aux-Trembles Suzuki Automobiles Inc., 11750 rue Sherbrooke est, Montréal (514) 640-7000
Mi-Vallon Suzuki, 4376 boul. Bourque, Rock Forest (819) 563-9915
Jean-Talon Suzuki Automobiles, 3900 Jean-Talon Ouest, Montréal (514) 733-0026

PERSONNE NE VOUS EN DONNE PLUS QUE VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER.

PLUS DE CHOIX :

TAUX DE CRÉDIT DU CONSTRUCTEUR

8,9% POUR 24 MOIS

9,9% POUR 36 MOIS

10,9% POUR 48 MOIS

AUCUNE LIMITE SUR LA SOMME PRÊTÉE

OU DES RABAIS GARANTIS***

Et d'autres rabais du constructeur allant jusqu'à 1 000 $ sur les modèles 90 sélectionnés.

VRAIMENT PLUS DE CHOIX :

Plus d'offres spéciales sur plus de véhicules que Ford et GM... Taux de crédit du constructeur... Rabais du constructeur... Économies pouvant aller jusqu'à 1 300 $ sur des ensembles-options**... Climatisation et transmission automatique sans frais supplémentaires sur certains modèles 90 sélectionnés.

AUBAINES FANTASTIQUES SUR LES MODÈLES 90

PLYMOUTH SUNDANCE/DODGE SHADOW	8,9 % DE TAUX DE CRÉDIT OU 750 $ DE RABAIS GARANTI*
DODGE SPIRIT/PLYMOUTH ACCLAIM	8,9 % DE TAUX DE CRÉDIT OU 1 000 $ DE RABAIS GARANTI*
CHRYSLER DAYTONA	8,9 % DE TAUX DE CRÉDIT OU 1 000 $ DE RABAIS GARANTI*
LE BARON COUPÉ	8,9 % DE TAUX DE CRÉDIT OU 1 000 $ DE REMISE EN ARGENT*
EAGLE PREMIER	8,9 % DE TAUX DE CRÉDIT OU 1 000 $ DE REMISE EN ARGENT*
LE BARON DÉCAPOTABLE	500 $ DE REMISE EN ARGENT†
CHRYSLER DYNASTY	500 $ DE REMISE EN ARGENT†
DODGE DAKOTA	500 $ DE REMISE EN ARGENT†
JEEP YJ (EXCLUANT LE MODÈLE «S»)	500 $ DE REMISE EN ARGENT†
EAGLE VISTA/VISTA FAMILIALE	500 $ DE REMISE EN ARGENT†
EAGLE SUMMIT	6,9 % DE TAUX DE CRÉDIT OU 1 000 $ DE RABAIS GARANTI*
JEEP CHEROKEE/WAGONEER LIMITED	1 000 $ DE RABAIS GARANTI†
GRAND WAGONEER	1 000 $ DE REMISE EN ARGENT†
CAMION DODGE RAM	1 000 $ DE REMISE EN ARGENT†
COLT 100/200	500 $ DE REMISE EN ARGENT†

AINSI QUE D'AUTRES OFFRES FANTASTIQUES SUR LES MODÈLES 89 EN STOCK CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE.

CETTE OFFRE PREND FIN LE 31 MARS 1990.

*Ces offres sont mutuellement exclusives et ne s'adressent qu'aux particuliers achetant au détail. Elles annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Conditionnelles à une approbation de crédit de Chrysler Crédit Canada Ltée, ces offres ne s'appliquent qu'aux véhicules achetés chez les concessionnaires Chrysler participants et livrés par ces mêmes concessionnaires, du 1er février 1990 jusqu'au 31 mars 1990. La livraison doit se faire à partir du stock actuel des concessionnaires. Les offres de crédit s'appliquent uniquement aux modèles 1990 et ne s'appliquent ni aux véhicules loués ni aux parcs automobiles. Les acheteurs admissibles choisissant le taux de crédit réduit plutôt que la remise en argent ont droit à un taux de 8,9 % pour un terme maximal de 24 mois; à un taux de 9,9 % pour un terme maximal de 36 mois; à un taux de 10,9 % pour un terme maximal de 48 mois. (Pour la Eagle Summit, les taux sont de 6,9 %, 8,9 % et 9,9 % respectivement.) Exemple : dans le cas d'un prêt de 10 000 $ pour un terme de 24 mois à l'achat d'un véhicule admissible, le taux de crédit serait de 8,9 % et les mensualités, de 456,39 $. Le coût total de l'emprunt s'élèverait à 953,36 $, et le montant à rembourser, à 10 953,36 $. Pour la Eagle Summit, (basé sur un taux de 6,9 % pour 24 mois) : coût de l'emprunt : 734,48 $; mensualités : 447,27 $; montant total à rembourser : 10 734,48 $. Les acheteurs sont responsables du transport, de l'immatriculation, des taxes et autres frais pouvant s'appliquer. Des taux de crédit-bail spéciaux sont offerts, à la place de la remise en argent, sur certains modèles sélectionnés. Voyez votre concessionnaire pour de plus amples détails.

**Les économies réalisables sur les ensembles-options sont calculées d'après le P.D.S.F. des options achetées séparément.

***La période de garantie couverte en vertu de l'offre de rabais garanti prend fin le 30 septembre 1990. L'offre de rabais garanti s'applique uniquement aux modèles 1990 et ne couvre que les remises en argent (non les taux de crédit).

†Les remises en argent sont offertes pour un temps limité. Les véhicules achetés et livrés doivent faire partie du stock du concessionnaire en date du 1er février 1990 et ce, jusqu'au 31 mars 1990. Ces offres annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Elles s'appliquent aussi aux véhicules loués à long terme à des particuliers. Voyez votre concessionnaire pour de plus amples détails.

GARANTIE 7/115

Garantie limitée de 7 ans ou de 115 000 km sur le groupe motopropulseur. Détails chez le concessionnaire.

GARANTIE 3/60

Garantie de 3 ans ou de 60 000 km de pare-choc à pare-choc sur les modèles importés seulement. Détails chez le concessionnaire.

ACHETEZ OU LOUEZ DE VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER.

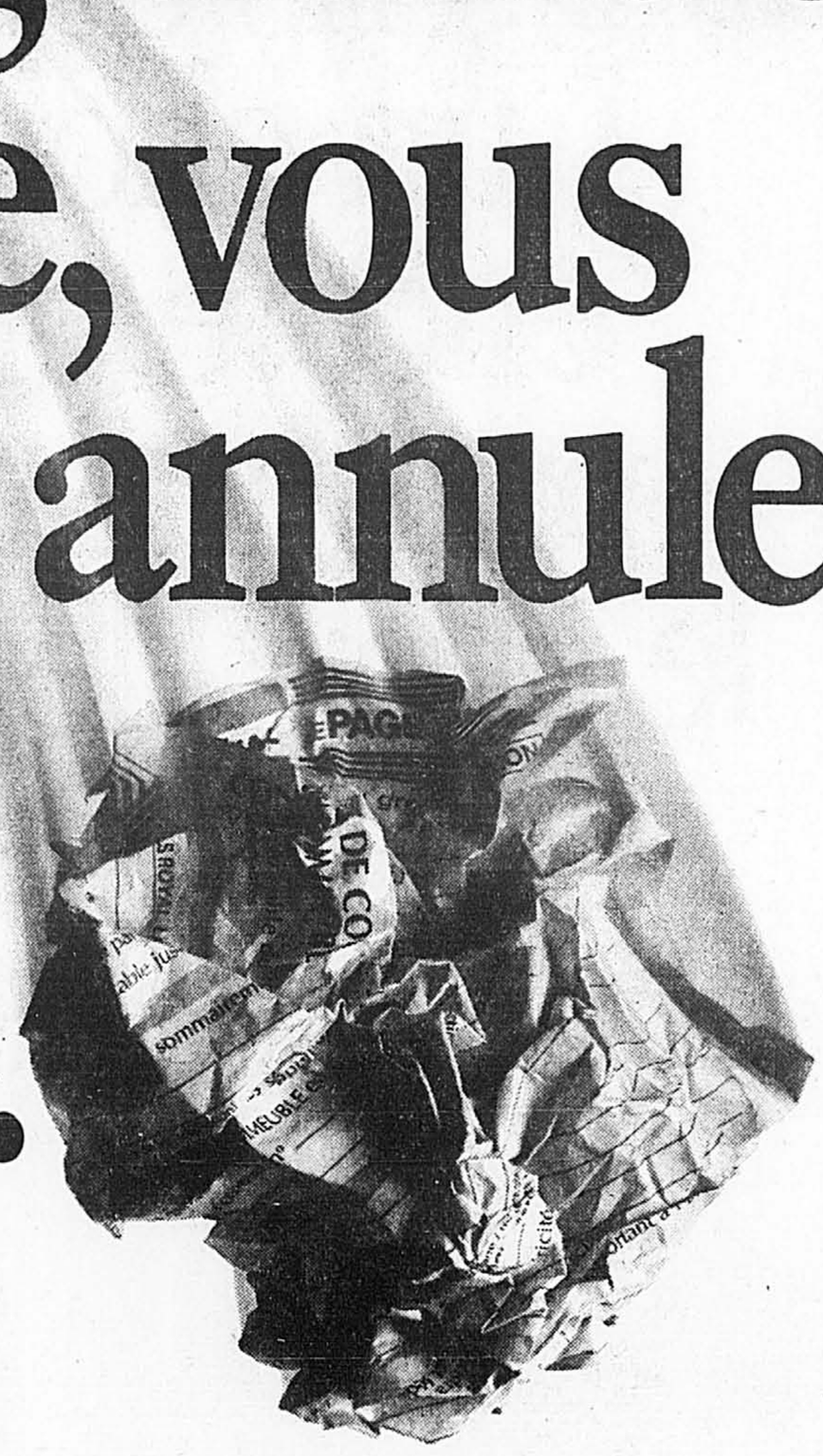
Jeep Eagle Chrysler Canada — Dodge Camions Dodge CHRYSLER — Plymouth Camions Dodge CHRYSLER

PERSONNE NE BAT VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER.

Air Canada
est fière d'offrir
aux gens d'affaires
un choix
encore plus
pratique que
le choix de vols:

le choix de l'aéroport.

Si nous ne respectons pas notre garantie écrite, vous pouvez annuler votre contrat.

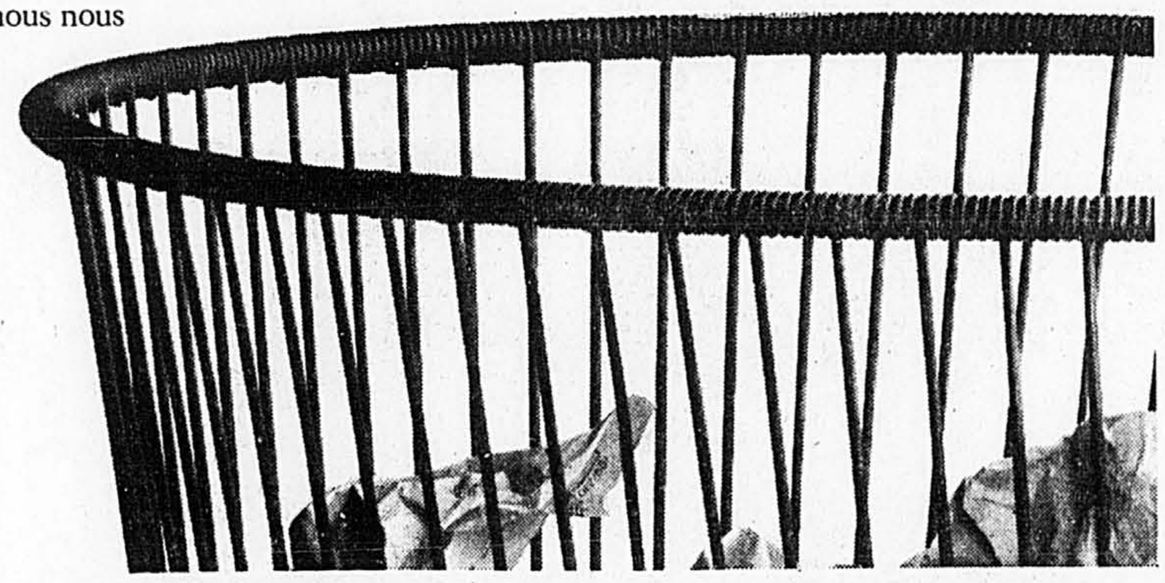


Demandez un engagement comme celui-ci à n'importe quelle autre société immobilière. Vous vous apercevrez bien vite que Royal LePage a une bonne longueur d'avance sur ses concurrents.

Nous sommes les seuls à offrir une Garantie en matière de service personnel qui vous explique en détail comment nous préparerons une stratégie de mise en marché de votre propriété selon notre Programme de mise en marché de maisons, comment nous effectuerons les négociations et comment nous réaliserons le suivi auprès de votre notaire.

Et une fois que nous aurons signé votre garantie, nous nous serons engagés à vous donner satisfaction, car dans le cas contraire, vous avez la possibilité d'annuler votre contrat.*

Personne ne fait des promesses noir sur blanc comme nous le faisons. Parce que personne ne vend des maisons comme nous le faisons.



ROYAL LEPAGE

Où vous passez en premier

Services immobiliers Royal LePage ltée, courtier

*Cette garantie comporte certaines conditions. Voyez votre agent immobilier de Royal LePage pour tous les détails.

Le «couple maudit» de nouveau en cour

■ Denis Fréchette, qui purge 25 ans de prison pour le meurtre prémédité de Rhéa Brochu, assassinée en septembre 1988, a plaidé coupable hier à 23 chefs d'accusation portés contre lui relativement à l'enlèvement de cinq femmes en 1988.

Fréchette, 29 ans, qui a reconnu sa culpabilité devant le juge Jean Longtin, de la Cour du Québec, était accusé de d'enlèvement, d'agression sexuelle, de vol qualifié et de complot. Il doit revenir devant le tribunal le 11 avril pour entendre les représentations de la poursuite et de la défense avant le prononcé de la sentence.

Pierrette Anglehart, aussi accusée relativement à ces incidents, doit revenir devant le tribunal le 3 avril. Tout comme Fréchette, Anglehart, âgée de 40 ans, purge aussi une sentence de 25 ans d'emprisonnement, avant d'être éligible à une libération conditionnelle, pour le meurtre sadique de Mme Brochu.

Le corps nu de Mme Brochu, alors âgée de 40 ans, couvert d'ecchymoses, a été retrouvé par les policiers de la CUM près d'une piste cyclable dans le parc Paul-Sauvé, à Oka, dix jours après son enlèvement à la pointe d'un couteau du centre commercial La Pointe, à Pointe-aux-Trembles. Avant de mourir, probablement par strangulation, Mme Brochu avait été torturée et agressée sexuellement par Fréchette et Anglehart, surnommés le «couple maudit».

Mme Brochu était l'une de six femmes qui ont été victimes du couple entre juillet et septembre 1988. Les cinq autres victimes, dont il faut taire les noms, sont venues témoigner au procès. Elles ont raconté en détail au jury ce qu'elles avaient vécu aux mains des deux accusés pendant leurs séquestrations, qui ont duré de cinq à 18 heures, pour la plupart dans un champ de maïs près du village de Saint-Blaise.

Un règlement de comptes?

■ La Sûreté du Québec a entrepris une enquête sur la mort d'un homme dans la quarantaine, dont le corps a été trouvé hier matin dans un fossé bordant le chemin Dumberry à Vaudreuil, en banlieue ouest de Montréal.

La victime de ce qui semblait un règlement de comptes aurait été battue et achevée de coups de feu. La mort était toute récente, selon les premières constatations. L'homme, qui serait connu de la police, habitait LaSalle.

Un passant a aperçu le corps entouré d'une enveloppe de matelas, hier vers 6h30, et a communiqué avec la police de Dorion-Vaudreuil.

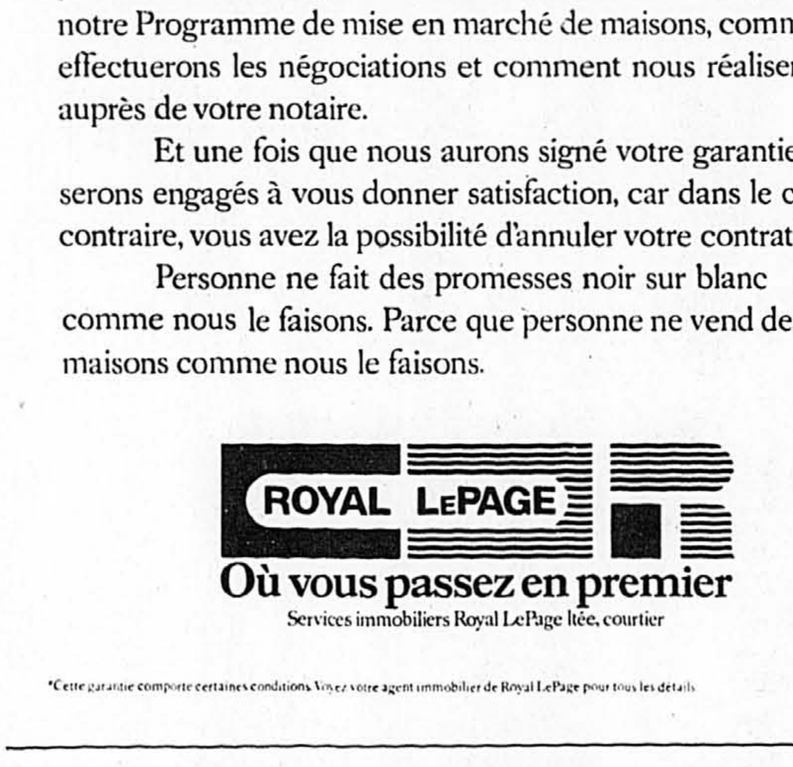
Victime de meurtre identifiée

■ La police a identifié hier le cadavre de l'homme trouvé tôt dimanche matin dans un petit bois situé en bordure du boulevard Gouin, près de la 132e Avenue dans le quartier Rivière-des-Prairies.

L'homme, dont le nom n'a pas été dévoilé parce que ses proches n'avaient pas été avisés de sa mort, était originaire du Lac Saint-Jean et il était connu de la police. Il serait dans la quarantaine.

L'autopsie pratiquée hier après-midi sur son cadavre devait permettre de déterminer s'il était mort de blessures par coups de feu ou par couteau, ce qui n'était pas évident à première vue. On connaîtra les résultats de cette expertise aujourd'hui.

Il s'agissait du 19e meurtre de l'année sur le territoire de la CUM.



SALUEZ LE PRINTEMPS À CKAC 73... PLUS DE 50 000$ EN PRIX À GAGNER AU BOUT DU FIL!

À VOUS DE JOUER!

PRÊT... TÉLÉPHONEZ

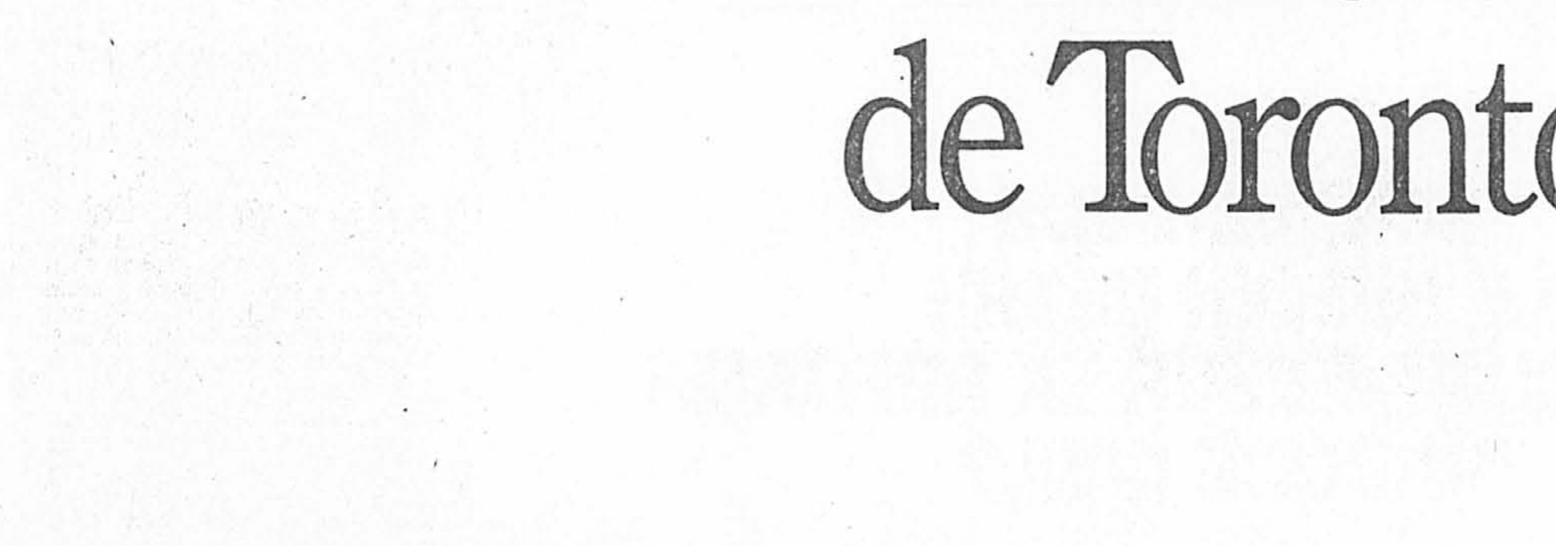
790-7373*

24 heures sur 24.
Sept (7) jours par semaine.
Téléphonez!
Jouez avec nos animateurs.
Écoutez CKAC 73 et gagnez!

Règlements disponibles à CKAC.
Participez jusqu'au 29 avril 1990 inclusivement.
★ Les frais d'interurbain sont applicables.
Se joue seulement à l'aide d'un appareil possédant une ligne «Touch tone».

CKAC73
LA SUPER STATION DE MONTRÉAL

Rapidair Métro: le nouveau service Liaison Air Canada pour le centre-ville de Toronto.



À compter du 2 avril, le service Rapidair Métro[MC] assurera la liaison avec l'aéroport de Toronto Island, vous rapprochant ainsi davantage du centre-ville torontois.

Rapidair Métro est une extension de notre service Rapidair[MC] régulier. Votre billet est donc interchangeable sur nos vols Rapidair pour l'aéroport international Pearson.

Notre nouveau service Rapidair Métro vous donne une flexibilité maximale en vous permettant de choisir l'aéroport qui vous convient le mieux.

Rapidair Métro est efficace.

Vous pouvez choisir parmi 7 vols aller-retour de Montréal en heures de pointe. Ces vols s'ajoutent aux 22 vols aller-retour Montréal/Toronto tous les jours en semaine.

Rapidair Métro est pratique.

Dès votre arrivée à l'aéroport de Toronto Island, vous monterez à bord d'une luxueuse navette qui vous amènera rapidement et en tout confort au centre-ville à Union Station. Vous vous retrouverez ainsi au cœur du quartier des affaires quelques minutes à peine après votre arrivée.

Rapidair Métro est confortable.

Vous prendrez place à bord d'un Dash 8 d'Air Ontario, un avion de Boeing Canada à la fine pointe de la technologie. Nous vous y servirons un petit déjeuner complet, un repas léger ou un goûter. Et bien entendu, une serviette chaude, des consommations gratuites et des journaux vous seront offerts. De plus, vous accumulerez des milles Aéroplan comme pour tout vol Rapidair.

Rapidair Métro. Si vous allez au centre-ville de Toronto, vous avez maintenant le choix... de l'aéroport.

UN SERVICE LIAISON AIR CANADA

Rapidair Metro

SENTEZ-VOUS LE BESOIN DÊTRE PLUS ÉCLAIRÉS SUR LA RÉFORME DU CODE CIVIL?

La judiciarisation excessive, c'est inquiétant pour le citoyen, paralysant pour la société!

Présentement, 80 % des citoyens abandonnent leurs droits de recours en cours de procès faute de temps ou de ressources financières. Et pourtant, les tribunaux ne suffisent pas à la tâche.

Or, les analyses du projet de réforme du Code civil révèlent que le nombre d'interventions des tribunaux dans la vie privée des individus augmentera de façon substantielle.

De toute évidence, on ne tient pas compte de l'expérience qui prouve que la multiplication des recours aux tribunaux réduit en fait l'accès à la justice.

Dans certains pays comme les États-Unis, on commence à mesurer les effets négatifs de la judiciarisation excessive : leadership politique et industriel étouffé, innovations technolcgiques freinées, créativité paralysée et perte de compétitivité sur les marchés mondiaux.

D'autres pays, dont le Japon, ont su éviter la judiciarisation excessive et sont parmi les plus productifs, innovateurs et concurrentiels.

Quel modèle de société voulons-nous?

Le citoyen déresponsabilisé

Citoyen ordinaire ou chef d'entreprise, un tel Code civil vous enlèvera l'ultime responsabilité des négociations, ententes et accords que vous signerez. À la demande de l'une ou l'autre partie, les tribunaux pourront intervenir pour modifier, réduire et même annuler les obligations contractées.

Peu importe la forme de l'entente entre partenaires d'affaires, entre époux, entre parents et enfants, la loi permettra aux tribunaux d'intervenir dans les termes de toute convention.

Il est encore temps d'agir!

Il faut dire non à l'inflation judiciaire. En exigeant que la réforme du Code civil mette davantage l'accent sur la prévention et l'harmonie au lieu de gérer les conflits. D'ailleurs, dans un récent sondage, 80 % des Québécois considèrent que, dans la société d'aujourd'hui, on a beaucoup trop souvent recours aux tribunaux. Dans la même proportion, ces derniers préconisent plutôt l'entente à l'amiable.

On veut un Code civil qui favorise le droit de s'entendre et non le recours aux tribunaux.

INFORMEZ-VOUS CHEZ VOTRE NOTAIRE.

Chambre des notaires du Québec

La GRC a versé 380000$ à l'informateur Jaworski

LISA BINSSE

■ Douglas Jaworski, 28 ans, un Canadien qui a décidé en décembre 1988 d'informer la Gendarmerie royale du Canada d'un important complot d'importation de cocaïne a reçu, jusqu'à présent, 380000$ de la police fédérale pour son information et son aide dans l'enquête subséquente.

Jaworski, pilote commercial qui s'est décrit comme technicien pour le cartel de Medellin, est le témoin principal de la Couronne au procès devant jury de trois personnes, dont deux Colombiens, accusées relativement à ce complot d'importer 500 kilos de cocaïne au Canada, d'une valeur d'environ 200 millions$ sur le marché noir local.

Richard Delgado-Marquez, 23 ans, du Bronx à New York, Flor Emilse Mery-Correa, 31 ans, et Fernando William Mendoza-Salazar, 27 ans, tous deux de Medellin, en Colombie, sont accusés de complot pour importation, exportation et trafic ainsi que de possession de cocaïne dans le but d'en faire le trafic.

Contre-interrogé par Me Sidney Leithman, qui représente Delgado-Marquez, Jaworski a reconnu avoir reçu la somme d'environ 380000$ de la GRC pour son aide, ce qui est environ 180000$ de plus que la somme qui avait été convenue entre la GRC et lui-même. Une lettre d'entente prévoyait que Jaworski recevrait au plus 200000$ pour son aide, dont 100000$ pour sa participation à l'enquête.

C'est en basant sur l'information de Jaworski que la GRC a pu effectuer la saisie des 500 kilos de cocaïne, la plus importante jamais effectuée par la GRC. Les stupéfiants sont arrivés sur un vol sans escale de Colombie le 3 avril 1989. L'avion avait atterri en catastrophe sur une piste d'atterrissage privée au Nouveau-Brunswick, tout près de Fredericton. Outre Jaworski, toutes les personnes qui travaillaient au sol et qui ont aidé au débarquement de la cargaison étaient des agents infiltrés de la GRC.

Toujours selon l'entente, en plus de 100000$ pour sa participation, Jaworski devait recevoir une somme de 1500$ par semaine pour son travail. Cette somme qui, selon Jaworski devait servir à couvrir certaines dépenses, ne devait pas excéder 30000$. Une somme additionnelle de 70000$ était prévue pour sa relocalisation.

Il est aussi ressorti pendant le contre-interrogatoire serré de Me Leithman que Jaworski, à compter du 28 février 1990, avait environ 435000$ dans ses comptes bancaires au Canada. Depuis janvier 1989, 500000$ auraient été déposés dans ses comptes canadiens. Pour le moment, la seule explication fournie par Jaworski est qu'en décembre 1988, alors qu'il décidait de faire bénéficier la GRC de son information, «je n'étais pas cassé».

Or, il appert selon les informations bancaires rendues publiques par Me Leithman, qu'en décembre 1988, Jaworski ne disposait que de 103,78$ dans ses trois comptes. Jaworski a précisé qu'il avait environ 20000$ à sa disposition, 10000$ dans un autre compte canadien et 10000$ dans un compte aux Etats-Unis.

Me Leithman a tenté pendant son contre-interrogatoire de relever différentes contradictions dans le témoignage de Jaworski, par rapport à ce qu'il a dit à l'enquête préliminaire et aux policiers de la GRC.

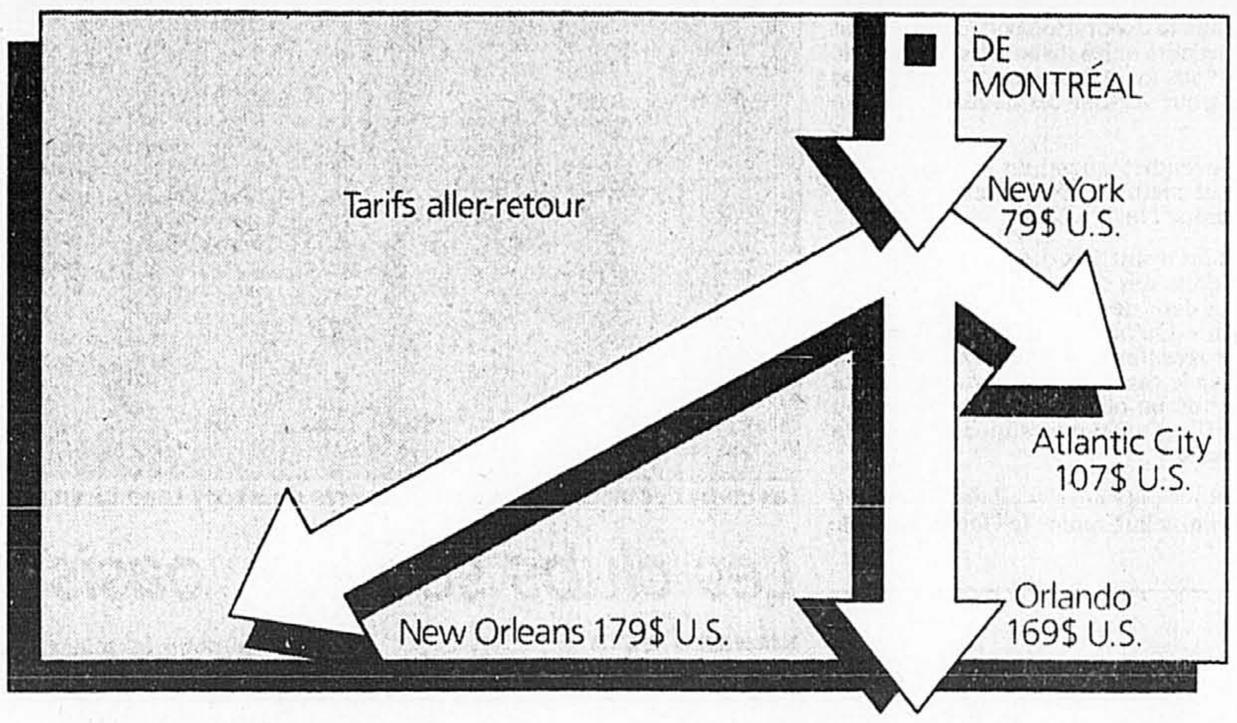
Décès de l'agent Lizotte: un accident, dit la SQ

■ La Sûreté du Québec a complété son enquête sur le décès d'un de ses agents du détachement de Maniwaki, Marc Lizotte, 27 ans, atteint mortellement par une balle de révolver dans la nuit du 23 mars dernier.

L'enquête menée par le bureau des enquêtes criminelles de la SQ de Hull, ainsi que l'autopsie pratiquée dimanche à l'Institut médico-légal de Montréal, ont démontré que le policier Lizotte a été atteint d'un coup de feu tiré accidentellement alors qu'il manipulait l'arme d'un de ses confrères.

Deux hypothèses avaient d'abord été retenues pour expliquer ce décès, soit le suicide ou un accident. D'après un communiqué émis hier, tout porte à croire que la seconde hypothèse soit la bonne. Au moment de cet accident, le policier Lizotte se trouvait à la résidence d'un de ses confrères. Les deux policiers n'étaient pas en service.

Amtrak descend aux U.S.A. Montez-voir!



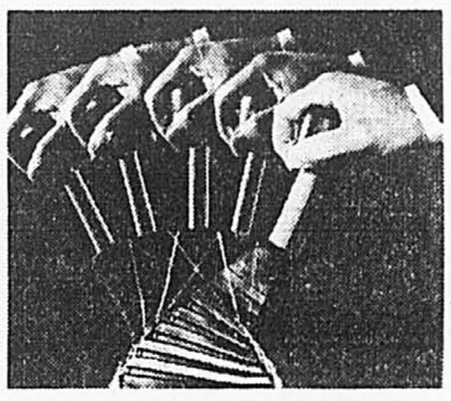
Découvrez près de 500 destinations partout aux États-Unis. Foncez sur New York, Atlantic City, Orlando! Prenez la ligne directe. Faites le plein d'images. À des prix étonnants.

À bord, tout respire le confort. Fauteuils inclinables format géant. Calez-vous, détendez-vous. Promenez-vous librement, prenez une bouchée à l'un des cassecroûte, faites-vous servir un savoureux repas complet. Montez-voir! Vous aurez le goût de ne plus jamais vous arrêter. Pour obtenir de plus amples renseignements, appelez votre agent de voyages ou composez le 1-800-4AM-TRAK.

ALL ABOARD AMTRAK

Pour recevoir gratuitement notre guide-vacances, écrivez à: Amtrak Travel Planner, Dept. 9074, PO Box 7717, Itasca, IL 60143. Tarifs sujets à changement sans préavis. Sous réserve de certaines conditions.

Avec MAZDA, conduire est un plaisir, pas une corvée.



TERMINANT LE 3 AVRIL

Transmission automatique gratuite

ou jusqu'à 950 $ de rabais.*

Faites le choix Mazda avant le 3 avril 1990 et bénéficiez d'une transmission automatique gratuite sur toutes les 626, les MX-6, les Hatchback 323, les Protegé 323 et tous les modèles de camionnettes y compris la SE-5. Et si vous préférez une conduite manuelle, nous vous offrons jusqu'à 950 $ de rabais.


Hatchback 323


Protegé 323


MX-6


626


B 2200

LA MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE.

mazda

JE ME SENS BIEN.

Le montant du rabais est basé sur le prix au détail suggéré par le fabricant, il varie selon la série et le modèle du véhicule. L'offre est en vigueur du 6 février au 3 avril chez tous les concessionnaires participant, elle ne peut être combinée à une autre offre. L'acquisition du véhicule doit également être effectuée durant le temps de l'offre. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

Albi Automobiles Ltée
3300, boul. Ste-Marie
Mascouche
474-2481/2

Lachine Mazda
2895, rue Notre-Dame, Lachine
637-1153

Jacauto Lavaltrie
651, rue Notre-Dame, Lavaltrie
588-4141

Mazda Valleyfield
3333 Mgr. Langlois
Valleyfield
377-5533

Mazda de Blainville
738 Boulevard Labelle
Blainville
437-8000

Charles Gareau Inc.
10175, rue Papineau
381-3987

Avo Auto Inc.
4815 Buchan
737-7373

Les Automobiles Daniel Blanchette Inc.
2305 Rte. Marie Victorin
Tracey
743-1211

Blondin Automobiles Ltée
6464, boul. Henri-Bourassa est
324-9100

Delisle Auto Ltée
2815, rue Sherbrooke Est
523-1122

Quintin Automobile Inc.
490, rue Jacques Cartier Sud
St. Jean
346-9445 658-9042

Mazda 2-20
1 boul. Don Quichotte
Ile Perrot
453-7220

Le Domaine de L'Auto P.A.T. Ltée
12210, Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles
645-1694

Fort Chambly Automobiles (1979) Inc.
830, boul. Périgny, Chambly
658-6623

Garage Blanchette Inc.
900, rue St-Laurent Ouest
Longueuil
677-6347

Armand Quérin Automobiles Ltée
1530 Chomedy Blvd.
Laval
688-4787

Jacauto Ltee
3612, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
626-8120

St-Constant Auto Ltee
48, rue St-Pierre
St-Constant
632-0700

Ami Auto Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay
692-9600

Mazda Drummondville
1325, boul. St-Joseph
Drummondville
477-5566

Autonor Inc.
2344 Labelle
Lafontaine
436-8211

Mazda St-Hyacinthe
3190, Cusson
St-Hyacinthe
774-1345

Fabreville Auto Inc.
4010, boul. Dagenais, Laval
622-3434

Lacroix Automobile Ltée
990 Route #117
Val-David
322-3937

Quelques bars clandestins à Montréal

GILLES ST-JEAN

■ Il existe des bars « clandestins » à Montréal, comme à New York.

Mais pas des centaines, ni même des dizaines, paraît-il. Selon des observateurs de la vie nocturne, on en trouve peut-être trois ou quatre, présentement. Ils sont installés dans des appartements, dans des quartiers peu peuplés.

Ces bars clandestins ouvrent à 3 h, dit-on, et leur clentèle se compose surtout d'employés de bars et de clients qui ne veulent pas rentrer chez eux à 3 h 30. On les dit discrets et leur espérance de vie n'est pas longue, compte tenu des vérifications faites par les autorités.

« Ils sont assez clandestins qu'on ne les connait pas », note Mme Carole Robitaille, de la Régie des permis d'alcool, mi-figue, mi-raisin.

À la police de la CUM, on ne semble pas en mesure de chiffrer le nombre possible de débits d'alcool clandestins repérés ou fermés ces dernières années.

« La police a le pouvoir de les faire fermer sur-le-champ si l'on constate qu'ils peuvent menacer la sécurité publique, explique l'agent Pierre Poisson, des Communications du SPCUM.

« On en trouve à l'occasion », dit pour sa part le directeur adjoint responsable de la prévention au Service des incendies de Montréal, M. Pierre Lesnick.

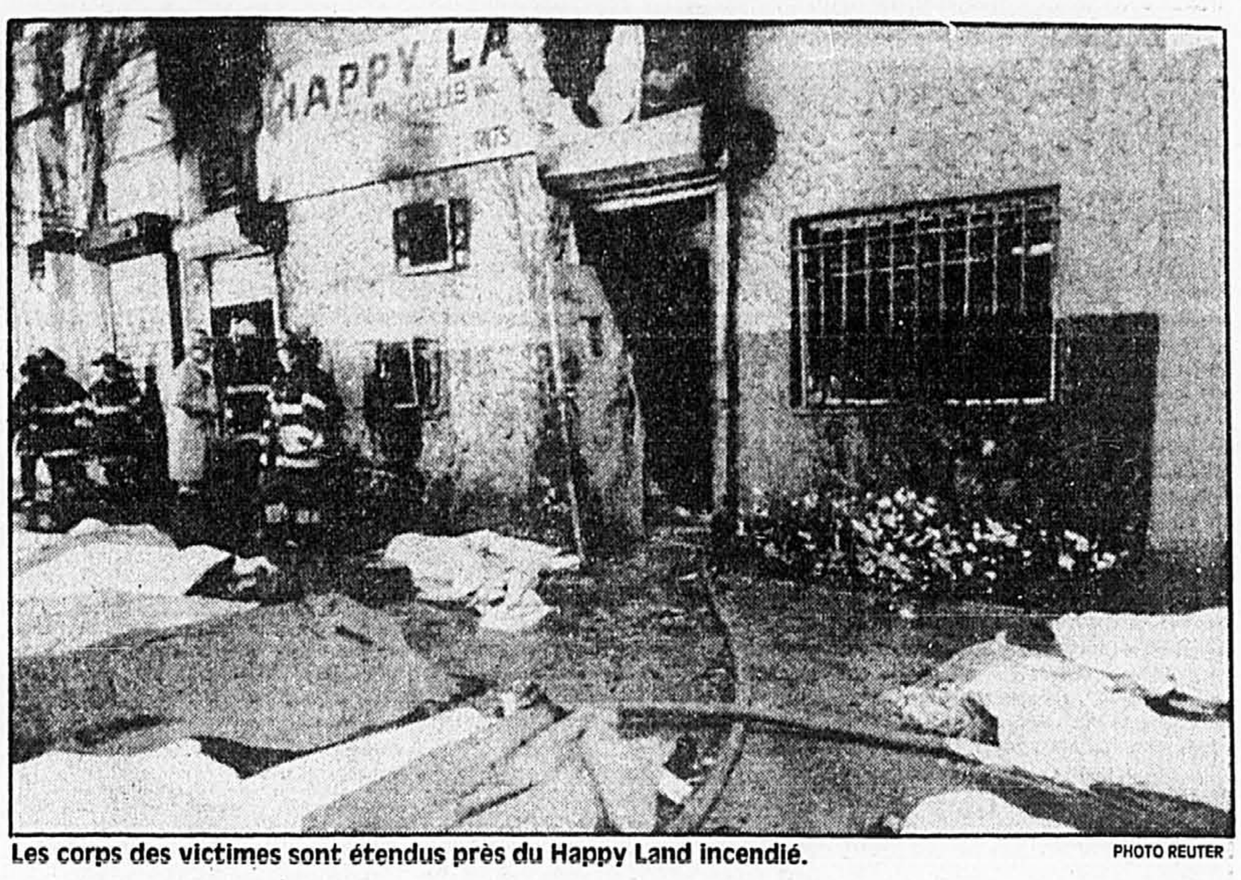
« Nous les inspectons dès que leur existence nous est signalée. Si les normes de sécurité ne sont pas respectées, on les ferme tout de suite. Si les normes sont respectées et qu'ils n'ont pas de permis, nous avisons les autorités concernées à la Ville », assure-t-il.

« Nous visitons tous les endroits publics au moins une fois par année, particulièrement pour s'assurer qu'on n'accepte pas trop de clients, que les matériaux employés dans la décoration sont ignifuges et que les issues de secours et les dispositifs de sécurité sont conformes. Nous avons même des inspecteurs en service le soir pour vérifier ces détails-là », note M. Lesnick.

Le service des incendies a aussi un numéro où les citoyens peuvent se plaindre, 24 heures par jour et sept jours par semaine : le 873-3800.

Tous les incendies ayant fait des victimes depuis quelques années dans des débits d'alcool, à Montréal, sont survenus dans des établissements qui possédaient leur permis. Qu'on pense au Gargantua, au Blue Bird, et plus récemment au Midway. On peut également rappeler le cas d'un bar de danseuses de la rue de Lorimier où un client avait allumé un feu dans un escalier, il y a quelques années — pas de victime dans ce cas-là.

Rappelons que tous ces endroits avaient été la cible d'incendies criminels. Comme le Happy Land de New York.



Les corps des victimes sont étendus près du Happy Land incendié. PHOTO REUTER

Les clubs sociaux, oasis de familiarité

RICHARD HÉTU
collaboration spéciale

NEW YORK

■ Comme la plupart des clubs sociaux illégaux de New York, le Happy Land, où un incendie a causé la mort da 87 personnes dimanche, était une oasis de familiarité pour plusieurs immigrants arrivés plus ou moins récemment dans la grande métropole américaine.

Situé dans East Tremont, un quartier pauvre et délabré du Bronx, le Happy Land accueillait principalement des Honduriens, qui venaient y boire de la bière de leur pays ou du rhum de la Jamaïque, danser au rythme de la salsa, de la calypso ou du reggae et échanger sur tous les sujets en espagnol.

Selon l'opinion des experts, la ville de New York éprouvera beaucoup de difficultés à respecter sa promesse d'éliminer tous les établissements comme le Happy Land, qui vendent de la boisson sans permis et opèrent leur commerce dans des buildings qui enfreignent les règlements de la ville.

« Ces clubs sont la base de la vie sociale de plusieurs quartiers », a déclaré William Kornblum, directeur du centre de recherche sociale du City University de New York. « Les gens aiment les fréquenter. La nourriture et la boisson y coûtent beaucoup moins cher qu'ailleurs. Les gens se connaissent tous. Ils peuvent parler dans leur propre langue. Compte tenu de la demande, je ne pense pas qu'il soit possible ou souhaitable de fermer tous ces clubs. »

La ville réagit

Après la mort de 87 personnes dans des conditions effroyables, la ville de New York se doit cependant d'offrir une réponse ferme et immédiate au danger que représentent bon nombre de clubs sociaux illégaux.

Ainsi, depuis dimanche soir, 20 unités spéciales de la police ont visité 179 clubs sociaux illégaux. De ce nombre, une vingtaine ont déjà été obligés de fermer leurs portes. D'autres ont reçu des sommations ou des avertissements.

Selon les autorités new-yorkaises, il existerait plus de 230 clubs sociaux illégaux dans la ville. Plusieurs d'entre eux desservent une clientèle latino-américaine, le groupe le plus important de nouveaux immigrants à New York. Mais ce genre d'établissement se retrouve dans tous les quartiers, que ce soit dans Little Italy, Chinatown ou Harlem.

« Les clubs sociaux affectent la vie de tous les groupes ethniques de la ville », a confirmé Kornblum.

Et souvent pour le mieux, a soutenu Xavier Totti, un professeur d'études portoricaines au Lehman College, dans le Bronx.

« L'an dernier », a-t-il déclaré, « c'est surtout grâce aux clubs sociaux que nous avons pu amasser de l'argent pour aider les victimes de l'ouragan Hugo. »

Un vieux combat

La ville de New York n'en est pourtant pas à son premier combat contre les clubs sociaux illégaux.

En août 1988, après qu'un feu eut tué six personnes au El Hoyo (Le Trou), un autre établissement du Bronx, le maire Ed Koch avait *mis sur pied une équipe de policiers* et d'inspecteurs dont la tâche était également de mettre hors circuit les clubs sociaux dangereux.

Dans le cadre de cette campagne, en novembre 1988, le Happy Land avait reçu l'ordre de fermer ses portes. L'ordre n'a cependant été respecté que quelques mois.

« La ville était trop grande et les enquêteurs pas assez nombreux pour mettre en application la politique de Koch », a déclaré Clint Roswell, porte-parole du président du borough du Bronx.

En sera-t-il ainsi avec la dernière campagne du maire David Dinkins? Dans le quartier East Tremont, hier matin, peu de citoyens semblaient optimistes à ce sujet.

« Pourquoi faut-il toujours une catastrophe pour faire quelque chose? » s'est demandé Serafin Flores, un employé de 43 ans de Con Edison.

« Au lieu de mettre l'accent sur la fermeture des clubs sociaux illégaux, la ville ferait beaucoup mieux de nous aider à maintenir des établissements sécuritaires », a pour sa part déclaré Sam Marques, un employé du Département des Incendies de la ville qui demeure dans le quartier. « Dinkins répète présentement les erreurs de Koch. Ce n'est pourtant pas pour ça que nous l'avons élu. »

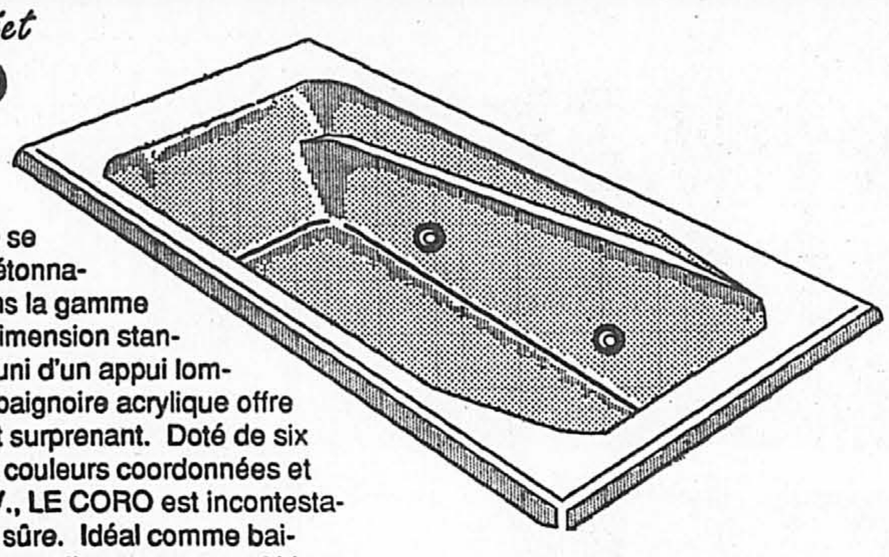


Antoniette Dantzier vient de retrouver son mari vivant, après une visite à l'école où étaient rassemblés les corps des victimes; sa soeur Natalie a péri dans l'incendie. PHOTO REUTER

RAYMOND LÉPINE inc.
Comptant ou chèque visé seulement
Léger supplément pour livraison
MATÉRIAUX DE PLOMBERIE
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1957

NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU

De la série Projet
LE CORO



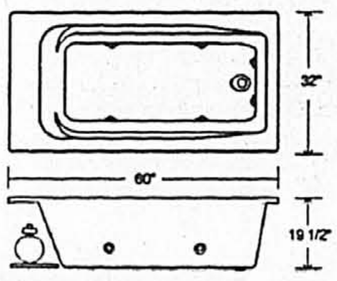
Premier de la série «Projet», LE CORO se veut une baignoire étonnamment spacieuse dans la gamme des baignoires de dimension standard. Profond et muni d'un appui lombaire intégré, cette baignoire acrylique offre un confort tout à fait surprenant. Doté de six jets orientables aux couleurs coordonnées et d'un moteur 3/4 C.V., LE CORO est incontestablement une valeur sûre. Idéal comme baignoire de remplacement il peut tout aussi bien convenir aux nouvelles salles de bain modernes. Grâce à ses lignes sobres, LE CORO s'harmonise à tous les décors.

Avec un prix et une qualité aussi intéressantes, LE CORO c'est sans contredit «le must» de l'année....

Caractéristiques
Dimension: 60" x 32" x 19 1/2"
Capacité: 205 litres
Matériau: Acrylique renforcé de fibre de verre

Système tourbillon
6 jets couleurs coordonnées (blanc - gris - os)
1 moteur 3/4 C.V.
1 prise d'eau
1 contrôle d'admission d'air
1 minuterie 0-30minutes

Couleurs: Blanc - gris - os



PRIX Lépine Bain seul 235.$

PRIX Lépine Bain tourbillon 599.$

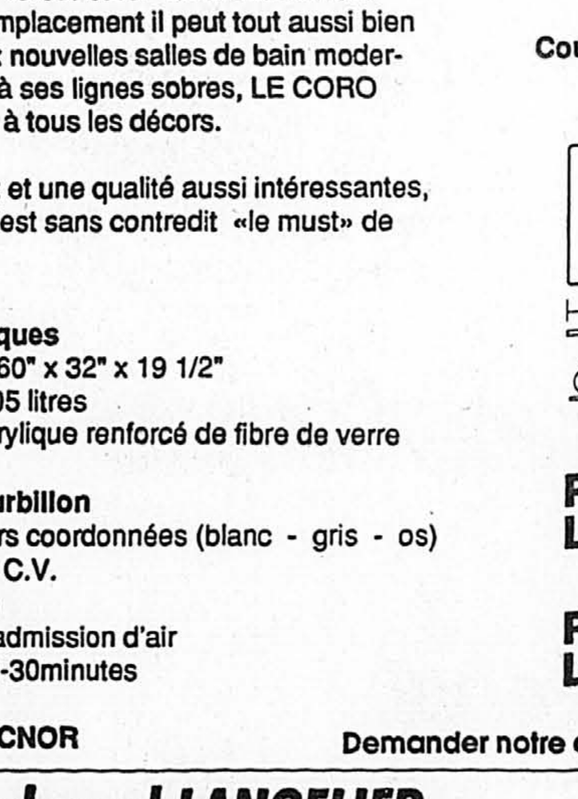
Approuvé ACNOR

Demander notre catalogue de bains tourbillons

8755 Boulevard LANGELIER
ST-LÉONARD 326-2060
(AU NORD DU BOULEVARD MÉTROPOLITAIN
À L'OUEST DU BOULEVARD LOUIS H-LAFONTAINE)

HEURES D'AFFAIRES
FERMÉ TOUS LES LUNDIS
Mardi, Mercredi: 9h00 à 17h00
Jeudi, Vendredi: 9h00 à 21h00
Samedi: 9h00 à 17h00

VISA Acceptées



À L'OMBRE DU GÉNIE
ENCAN

La Fondation des maladies mentales, de concert avec la Société Herdt & Charton et l'Association des Galeries d'Art Contemporain de Montréal, verra à la vente aux enchères des oeuvres de sa collection
"À l'Ombre du génie"

Ces oeuvres, peintures, sculptures et techniques mixtes, ont été réalisées par des grands noms de l'art contemporain dont: Ulysse Comtois, Cozic, Marcelle Ferron, Serge Lemoyne et Marcella Maltais. Ils ont utilisé soit comme médium principal, soit en intégrant à leurs médiums habituels, les cosmétiques de la collection
"Yves St-Laurent"

C'est donc là une collection unique, un échantillon du travail des meilleurs créateurs québécois contemporains. Amateurs d'art, collectionneurs et philanthropes ne voudront pas manquer cet événement.

POUR MÉMOIRE

QUOI:
Encan "À l'Ombre du génie"

QUI:
Fondation des maladies mentales

QUAND:
DEMAIN
à compter de 18h00

OÙ:
Musée des Beaux Arts de Montréal
1379 Sherbrooke ouest
Montréal

Commissaire priseur:
François Beaulieu

Expert:
Daniel Pinard

Frais d'admission:
15$/billet
25$/paire de billets

Pour inscriptions et informations:
(514) 259-0382

9,9% FINANCEMENT* DE 24 MOIS

Vous êtes au courant. À vous d'accourir.

Choisissez:
la Ford Tempo, la voiture la plus vendue au Canada depuis quatre années consécutives ou la Mercury Topaz, la Mercury la plus vendue au Canada.

Pour 12 295 $,
les Tempo L et Topaz L sont toutes équipées:

Équipements de série

- Moteur 4 cylindres de 2,3L
- Injection électronique
- Suspension 4 roues indépendantes
- Amortisseurs hydrauliques à gaz
- Freins assistés
- Et beaucoup plus

Équipements du Groupe Valeur Plus

- **Boîte automatique**
- **Climatiseur**
- Radio AM/FM stéréo
- Essuie-glaces à balayage intermittent
- 2 rétroviseurs à télécommande électrique

Des économies totalisant plus de 3 432,48 $

Terme	Coût du financement 12 295 $ au taux courant du marché de 16,75%	Coût du financement 12 295 $ au taux préférentiel de Ford	Le taux préférentiel vous fait économiser:	Économies du Groupe Valeur plus†	Vous économisez plus de:
24 mois	2 259,08 $	1 307,72 $ à 9,9%	951,36 $	1 992,00 $	2 943,36 $
36 mois	3 430,52 $	2 174,84 $ à 10,9%	1 255,68 $	1 992,00 $	3 247,68 $
48 mois	4 657,64 $	3 217,16 $ à 11,9%	1 440,48 $	1 992,00 $	3 432,48 $

Le financement* de 9,9% est aussi offert sur la Mustang et la Probe.

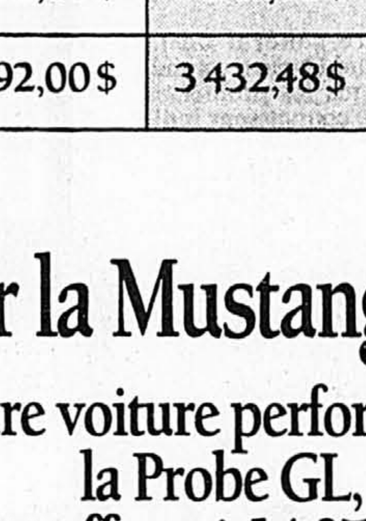
Pour 11 995 $,** la Ford Mustang LX 2 portes, offerte avec le Groupe Valeur Plus, est équipée avec:

- Moteur 4 cylindres de 2,3L
- Injection électronique
- **Climatiseur**
- Coussin de sécurité côté conducteur
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes
- 2 rétroviseurs à télécommande électrique
- Lève-glaces électrique
- Groupe verrouillage électrique
- Programmeur de vitesse
- Et beaucoup plus

Obtenez toutes ces options avec un rabais de 1 903 $ en plus du rabais du financement de 9,9%.

Notre voiture performante, la Probe GL, vous est offerte à 14 972 $,** avec:

- Moteur 12 soupapes 2,2L
- Injection électronique
- Suspension 4 roues indépendantes
- Radio AM/FM stéréo
- Direction assistée
- Freins assistés
- Dégivreur de lunette arrière
- Et beaucoup plus



Ford

La qualité passe avant tout.

*Le financement à 9,9% pour un contrat d'un terme de 12 à 24 mois, est offert à l'achat ou à la location de n'importe quel modèle Tempo, Topaz, Mustang ou Probe 1990 ou de l'année précédente. Un financement prolongé est aussi offert à des taux favorables: 10,9% de 25 à 36 mois ou 11,9% de 37 à 48 mois. Sur approbation du crédit. Exemple: un emprunt de 10 000 $ financé à 9,9% sur une période de 24 mois représente des mensualités de 460,99 $. Le coût de l'emprunt s'élève à 1 063,76 $. Le financement est offert par l'entremise de Crédit Ford seulement. L'offre est en vigueur pour un temps limité. Pour plus de détails, voyez votre concessionnaire Ford ou Mercury. Vous devez faire votre choix parmi les modèles en stock chez votre concessionnaire.

**P.D.S.F. pour modèles Tempo L, Topaz L, Mustang LX et Probe GL 1990, moins les économies du Groupe Valeur Plus lorsqu'applicable. Transport et taxes non compris. Les concessionnaires peuvent vendre à prix inférieur. Certains concessionnaires peuvent ne pas disposer des modèles spécialement équipés pour la livraison immédiate.

†Les économies sont basées sur le P.D.S.F. du Groupe Valeur Plus, versus le P.D.S.F. des options achetées séparément. Les énoncés de meilleurs vendeurs sont basés sur les données R.L. Polk et Compusearch de 1986 à 1989.

Les psychiatres mobilisent pour aider les malades de *Dernier Recours*

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ La médecine psychiatrique mobilise, depuis quelques jours, pour traiter la quarantaine de malades mentaux qui résident de façon plus ou moins permanente au centre de référence Dernier Recours de la rue Sanguinet.

Depuis quelques jours, en effet, le docteur Yvan Monette, en collaboration avec le docteur Frédéric Grunberg, de l'Hôpital Louis-Hyppolite-Lafontaine, procèdent à une évaluation médicale de la situation qui prévaut en ce refuge municipal pour déshérités. Et, déjà, quelques malades ont été référés à des hôpitaux.

Le Centre d'accueil Dernier Recours, on le sait, est devenu un refuge ad hoc pour près de 200 déracinés sociaux, dont les allées et venues sont très visibles dans le centre-ville et qui couchent sur des matelas posés à terre. Dernier Recours estime qu'une quarantaine de ses clients sont atteints de diverses maladies mentales graves qui nécessitent d'urgence un traitement particulier en institution.

Le gouvernement du Québec et la municipalité ont annoncé leur intention, la semaine dernière, de répartir les résidents de cette institution dans trois nouveaux lieux plus confortables et mieux desservis par la médecine.

Un porte-parole de l'Association des psychiatres a dit hier que deux médecins-psychiatres, les docteurs Jocelyn Aubut, de l'Institut Pinel, et Marie-Carmen Plante, directeur du département de psychiatrie de l'hôpital Saint-Luc, ont été mandatés pour proposer un plan d'action en collaboration avec Dernier Recours. Des rencontres ont déjà eu lieu à cet égard. L'association des chefs de département de psychiatrie des 11 hôpitaux montréalais ont par ailleurs porté ce sujet à leur ordre du jour de la réunion de cette semaine.

Un porte-parole des psychiatres a indiqué hier que, pour le moment, les médecins psychiatres sont pratiquement prêts à offrir à Dernier Recours des services de consultation pendant deux après-midi par semaine. Cela s'ajoute aux mardi après-midi que le docteur Yvan Monette donne à l'institution depuis deux semaines.

Le docteur Monette a dit à *La Presse*, hier, que le travail à faire, pour aider les malades de Dernier Recours est «énorme». Il a confirmé le diagnostic posé par le centre de référence lui-même et il a convenu qu'une trentaine de clients permanents, au moins, ont «d'énormes problèmes». Dans certains cas il s'agit de schizophrénies et de psychoses «qui n'ont pas été traitées depuis des années». Il a indiqué qu'avec l'appui du CLSC centre-ville, des moyens pourront être trouvés pour procéder efficacement au suivi du traitement. Dans certains cas, a-t-il reconnu, l'hospitalisation s'impose et certains malades ont déjà été internés, bien que pour de courtes périodes.

Le docteur Marie-Carmen Plante, chef du département de psychiatrie de l'hôpital Saint-Luc, a pour sa part réclamé avec insistance, hier, l'instauration, par l'État, d'un moratoire sur la désinternement des malades psychiatriques. Elle a dit que nombre de malades ne devraient pas être remis en circulation et que les politiques devraient être révisées à cet égard.

Le docteur Plante a ajouté que le gouvernement du Québec devrait faire des «efforts magistraux» pour ouvrir, d'ici la fin de septembre, une centaine de nouveaux lits dans de petits centres d'hébergement pour les déshérités de toutes sortes. Elle a regretté que le gouvernement ait décidé ne ne procéder à cette action que dans un an seulement; elle a également proposé, surtout, que des équipes de traitement «mobiles» soient mises sur pied pour aller au devant des malades qui se trouvent dans les divers lieux d'hébergement.

La directrice de Dernier Recours, Mme Marie Audette, a dit hier que, d'ici la mi-mai, il ne devrait plus se trouver de résidents dans les locaux de Dernier Recours. De grands travaux de reconversion de ces lieux, en centre d'hébergement, a-t-elle expliqué, seront entrepris dès le mois prochain.

Un porte-parole de la Old Brewery Mission, un centre d'hébergement chrétien de langue anglaise, a dit que son instituion a accepté de recevoir une centaine des clients de Dernier Recours, mais jusqu'en novembre seulement. Après cette date, elle n'en recevra que cinquante.

Un porte-parole de la Ville de Montréal a indiqué hier que les autorités municipales et gouvernementales n'ont pas encore déterminé où ni quand les deux nouveaux centres d'hébergement, promis par le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, pour recevoir les transfuges de Dernier Recours, seront ouverts.

«Il faut reconnaître l'alcoolisme comme une maladie professionnelle»

C'est ce que soutient la FTQ, qui vient de lancer un vidéo consacré à ce problème

■ La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) lançait, hier, son vidéo sur l'alcoolisme, intitulé: «Des hommes, des femmes pour des hommes, des femmes». Il s'agit d'une dramatique, interprétée par des artistes, produite et réalisée par la FTQ, qui raconte l'histoire d'une employée de bureau aux prises avec un problème d'accoutumance à l'alcool et aux médicaments.

Ce document audio-visuel vise à combattre les préjugés qu'entretient la société à l'égard de l'alcool et, surtout, à faire connaître les interventions que peuvent faire les travailleurs syndiqués pour aider leurs collègues aux prises avec un problème d'alcoolisme.

A ceux qui pourraient s'étonner qu'une centrale syndicale s'intéresse à un problème comme l'alcoolisme, ou d'autres toxicomanies, au point d'investir dans une production audio- visuelle, les porte-parole de la FTQ répondent: «C'est une initiative normale. D'ailleurs, l'alcoolisme en milieu de travail a toujours été une préoccupation majeure de nos syndicats affiliés».

«Nous croyons, à la FTQ, affirme son président, M. Louis Laberge, que l'alcoolisme est une maladie professionnelle, car c'est souvent par le fait et à l'occasion du travail, selon l'expression de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles, que l'alcoolisme se déclenche. Que ce soit l'isolement, le bruit, les cadences, les horaires ou l'insécurité d'emploi, une foule de conditions de travail créent, en effet, des conditions propices à l'apparition et au développement de cette maladie. La FTQ entend d'ailleurs poursuivre ses efforts pour amener la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) à reconnaître l'alcoolisme comme maladie professionnelle».

Le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, estime, pour sa part, que les problèmes particuliers que connaissent individuellement ou collectivement des travailleurs syndiqués doivent être pris en charge par la structure syndicale. C'est dans cet esprit que la FTQ a produit ce vidéo sur l'alcoolisme.

Les prix «Pomme» aux agences de publicité

■ La Corporation professionnelle des Diététistes du Québec décernait, hier, ses prix «Pomme».

La pomme «dorée», destinée à récompenser le message publicitaire véhiculant une information juste et susceptible de contribuer à la promotion d'une saine alimentation, a été décernée à l'agence de publicité Léo Burnett pour sa présentation de la céréale «Common sense au son d'avoine et au blé entier», de Kellogg.

La pomme «gâtée», attribuée à l'entreprise et à l'agence de publicité dont le message porte à confusion, a été décernée à l'agence BWS et à McCain pour le message télévisé sur les frites congelées.

CINÉ MAGOT
À TÉLÉVISION QUATRE SAISONS
SUPER 35 CÂBLE 5 CFJP-TV
Télévision Quatre Saisons
À L'AFFICHE CE SOIR À 21 HEURES
LA GRANDE ÉVASION II: L'HISTOIRE NON RÉVÉLÉE 2E PARTIE
AVEC CHRISTOPHER REEVE
PLUS DE 100 000$ EN PRIX À GAGNER!
SPEC ELECTRONIQUE
PARTICIPEZ!
Regardez le cinéma ce soir à Télévision Quatre Saisons. Pendant le film, notre animateur vous posera trois questions. Notez correctement les trois réponses et appelez-nous dès la fin du film et ce, jusqu'à 9 h le lendemain matin au 1-900-750-2323 (50 cents de frais par appel, sélectionné ou non). Si votre appel est sélectionné au hasard par notre ordinateur et que vous avez les bonnes réponses, vous serez alors admissibles au tirage. Pour connaître les détails de ce concours, regardez Ciné-Magot ce soir à Télévision Quatre Saisons.
15 CENTRES DE DIVERTISSEMENT AUDIO-VISUEL* SONY
(valeur approx. de 6 000$) offerts par Spec Électronique comprenant un téléviseur moniteur stéréo Trinitron 34 po, un magnétoscope VHS et un meuble support vidéo. Une chaîne stéréo avec un amplificateur/synthoniseur, table tournante, double cassette à auto inversion, lecteur laser, enceintes acoustiques à quatre voies et un meuble support audio.
15 TÉLÉVISEURS* stéréo Trinitron SONY, 21 po. (valeur approx. de 750$)
*À chaque émission de Ciné-Magot, vous courrez la chance de gagner soit: un centre de divertissement audio-visuel ou un téléviseur.
Règlement disponible aux bureaux de Télévision Quatre Saisons de votre région.
Concours ouvert aux 18 ans et plus.
Télévision Quatre Saisons

LA FIÈVRE DU PRINTEMPS 79$* vendredis, samedis et dimanches seulement
La compagnie. L'ambiance. La chambre. Le club de santé. La piscine extérieure chauffée. La vue. La fine cuisine. Le service. Jusqu'au café sur une terrasse. Parfait!... Parfait!
Réservez dès aujourd'hui en composant sans frais : 1 800 463-5256. 1225, Place Montcalm, Québec (Québec) G1R 4W6
*Par chambre, par nuit, en occupation simple ou double. Le tarif est en vigueur les fins de semaine jusqu'au 28 avril et ne s'applique pas aux groupes ni aux congrès. Le nombre de chambres est limité.
Vive la vie! Vive la Compagnie!
LOEWS LE CONCORDE
L'HÔTEL SUR LES CHAMPS-ÉLYSÉES DE QUÉBEC